



Royaume du Maroc

# Bilan Annuel 2013

---

## Grands projets et réformes

dans les secteurs  
de l'équipement,  
du transport  
et de la logistique.

---



MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT,  
DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE





Royaume du Maroc





# Sommaire

## Bilan Annuel 2013

---

Événements marquants de l'année 2013	08
Objectifs stratégiques	11
Autoroutes, routes et sécurité routière	14
Chemins de Fer et Transport Ferroviaire	20
Ports et transport maritime	24
Aéroports et transport aérien	30
Le développement de la compétitivité logistique	34
Maitrise d'ouvrages déléguée	42
Bâtiments et travaux publics	46
La réforme du système de transport routier	48
La réforme du système de gestion des carrières	50
Système d'information	52
Valorisation des ressources humaines du ministère	54
Le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique en chiffres	58

---







## Événements marquants de l'année 2013

Nomination de Monsieur le ministre chargé du Transport	08
Soutien aux activités du ministère	08
Autoroutes, Routes et Transport routier	08
Ports et Transport maritime	09
Aéroports et Transport aérien	10
Logistique	10
Chemins de fer et transport ferroviaire	10

## Objectifs stratégiques

Compétitivité et développement équitable et durable	11
Transparence, bonne gouvernance et efficacité	12
Qualité et sécurité des services de transport	12

# EVÉNEMENT MARQUANTS DE L'ANNÉE 2013

## NOMINATION DE MONSIEUR LE MINISTRE CHARGÉ DU TRANSPORT



SM le Roi Mohammed VI, Que Dieu Le Glorifie a nommé, le 10 octobre 2013, M. Mohamed Najib Boulif ministre délégué auprès du ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, chargé du Transport, Cérémonie d'installation de M. Mohamed Najib Boulif, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Équipement du Transport et de la Logistique en charge du Transport, le lundi 21 Octobre 2013 au siège du Ministère du Transport.

Ont participé à cette cérémonie M. le Secrétaire Général, les conseillers du ministre de l'Équipement du Transport et de la Logistique (METL), les membres du Conseil Général de l'Équipement du Transport et de la Logistique, l'Inspecteur Général de l'Équipement du Transport et de la Logistique, les directrices et directeurs centraux ainsi que les directeurs généraux des établissements et entreprises publiques placés sous la tutelle du METL.

M. Le ministre a donné lors de cette cérémonie, une présentation sur la stratégie, les activités et les projets du ministère en soulignant le rôle vital joué par ce secteur dans le développement économique et social du Royaume.

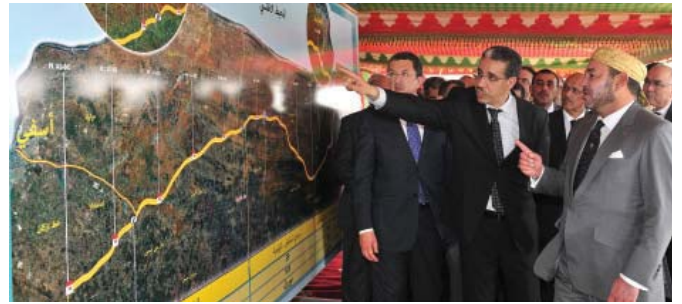
## SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Pour valoriser le secteur de la logistique, le terme «logistique» à été intégré dans l'appellation du ministère.



## AUTOROUTES, ROUTES ET TRANSPORT ROUTIER

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le Glorifie, a procédé le 21 avril 2013, au lancement des travaux de construction de l'autoroute d'El Jadida-Safi, d'une longueur de 143 km.



## Signature de deux conventions pour le transport routier entre le Maroc, la Mauritanie et le Sénégal

Deux conventions pour l'ouverture de liaisons terrestres régulières entre le Maroc, la Mauritanie et le Sénégal ont été signées le lundi 4 Novembre 2013.

La première convention a été signée, du côté marocain, par la Compagnie de Transport au Maroc (CTM) et Supratours (filiale de l'ONCF). La Mauritanie a été représentée par la Société Tayba, et le Sénégal par la société Transport Afrique logistiques (TAL).

La seconde convention est relative à l'ouverture de liaisons terrestres régulières entre le Maroc et la Mauritanie. Elle a été paraphée par la CTM, Supratours et la société mauritanienne Tayba





# EVÉNEMENT MARQUANTS DE L'ANNÉE 2013

## PORTS ET TRANSPORT MARITIME



Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, a procédé le 19 Avril 2013, au lancement des travaux de construction du nouveau port de Safi, un projet stratégique pour l'économie nationale qui coïncide avec l'ouverture de la station thermique dans la même ville.

**Le Maroc réélu au sein du Conseil de l'Organisation maritime internationale**



Le Maroc a été réélu le vendredi 29 Novembre 2013 au Conseil de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), une réélection qui confirme la place de choix qu'occupe le Royaume au sein du conseil de cette institution onusienne qui a tenu sa 28ème assemblée Générale à Londres.

**L'Agence Nationale des Ports reçoit le Prix National de l'Administration Électronique «e-mtiiaz 2012» pour son projet PORTNET.**



La cérémonie de remise des prix, organisée le 22 novembre 2013, par le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration (MFPMA), s'est déroulée en présence de Monsieur Abdellah BAHA Ministre d'Etat, Monsieur Aziz RABBAH Ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, Monsieur Mohamed MOUBDI ministre délégué auprès du chef du gouvernement chargé de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration et plusieurs membres du gouvernement qui ont remis le trophée (e-mtiiaz 2012) pour la catégorie des services affaires à Mme Nadia LARAKI directrice générale de l'Agence Nationale des Ports (ANP) pour le projet PORTNET.

**Participation de monsieur le Ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique à la première édition du Salon Maritime de Dakar organisé du 04 au 06 Octobre, 2013.**



M. Aziz RABBAH, ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a participé à la première édition du Salon Maritime de Dakar organisé du 04 au 06 Octobre 2013, accompagné d'une délégation d'associations professionnelles, d'entreprises et d'institutions publiques dans le domaine portuaire et maritime.

# EVÉNEMENT MARQUANTS DE L'ANNÉE 2013

## Le port de Casablanca fête son centenaire



Sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, la ville de Casablanca a célébré en Mars 2013 le Centenaire de son port.

## AÉROPORTS ET TRANSPORT AÉRIEN

### Valorisation du domaine public aéroportuaire



Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, a procédé, lundi 30 septembre 2013 à Nouaceur, à l'inauguration de la plateforme industrielle intégrée dédiée aux métiers de l'aéronautique et de l'espace Midparc, et au lancement de la construction, en son sein, de la première usine en Afrique du constructeur canadien d'aéronefs «Bombardier».

## LOGISTIQUE

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le glorifie, a procédé à Taourirt, mardi 25 juin 2013, à l'inauguration de l'Institut Spécialisé dans les Métiers du Transport Routier et de la Logistique.



## CHEMINS DE FER ET TRANSPORT FERROVIAIRE

### Célébration du cinquantenaire de L'Office National des Chemins de Fer (ONCF).

Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan a présidé en septembre 2013, la cérémonie de célébration du cinquantenaire de l'Office National des Chemins de Fer (ONCF).

SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan a ensuite suivi la présentation du programme «les gares en fête», à l'occasion du cinquantenaire de l'ONCF placé sous le thème «50 ans au service de l'avenir».

Ce programme prévoit des activités ludiques, notamment des jeux de question-réponse avec l'octroi d'un prix, des animations musicales, des performances de mime, des concours de coloriage pour enfants autour du monde ferroviaire.



# OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Dans le cadre de l'élaboration d'une politique intégrée pour le développement des différents modes de transport, le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a réalisé d'importants progrès dans le développement des infrastructures de transport : routes, autoroutes, voies ferrées, aéroports et ports, il a également fait une avancée dans les réformes de libéralisation et d'introduction de la concurrence dans les différents modes de transport ainsi que l'amélioration de la qualité des services en plus de la lutte contre l'économie de rente.

Et afin d'assurer une continuité suivant une approche novatrice, le Ministère a adopté une nouvelle stratégie pour la période 2012-2016. Elle tient compte des orientations du programme gouvernemental, tel que la compétitivité de l'économie nationale et régionale, le développement harmonieux et intégré des infrastructures de transport, la poursuite d'une politique volontariste d'investissement en infrastructures de transport tenant compte de la complémentarité des modes de transport, l'encouragement du transport multimodal, l'ajustement de la planification, la programmation et le financement, en plus de l'augmentation du niveau de l'offre et de la qualité des services.

Cette stratégie repose sur trois axes majeurs, qui reflètent la contribution du secteur de l'Équipement, du Transport et de la Logistique dans la réalisation des objectifs précités à savoir :

- Compétitivité, développement durable et équitable,
- Transparence, bonne gouvernance et efficacité,
- Qualité et sécurité dans les services de transport.

## Compétitivité et développement équitable et durable

Dans ce contexte, le Ministère poursuivra la politique des grands projets de croissance dans tous les secteurs dont il a la charge. Ainsi, dans les domaines des routes, des autoroutes et du transport routier, il sera procédé à l'achèvement de 400 kilomètres de routes et 600 kilomètres de voies express, la détermination des perspectives d'avenir du réseau autoroutier (2ème schéma autoroutier national et ses mécanismes), l'achèvement du deuxième programme national de routes rurales PNRR2, la préparation d'un troisième programme PNRR3, la réadaptation du transport routier rural, l'achèvement des études du tunnel Tichka (Marrakech-Ouarzazate) et la réalisation des études de l'autoroute entre Oujda et les frontières algériennes.

Dans le domaine du transport ferroviaire, la période 2012-2016 connaîtra l'achèvement de la ligne à grande vitesse Tanger-Casablanca, le lancement

des études du TGV vers Marrakech, la contribution au développement du transport régional (RER Casablanca), la réalisation d'une troisième voie de la ligne Kénitra-Casablanca, le dédoublement de la ligne Settat-Marrakech, la réhabilitation de la ligne Sidi Kacem-Tanger, l'électrification de la ligne Fès-Oujda (première tranche Fès-Taza) et la préparation des études de l'extension de réseau classique (Beni Mellal, Tanger et Tétouan, ...)

En ce qui concerne les ports et le transport maritime, la période 2012-2016 connaîtra le début de l'exploitation du terminal 4 au port de Tanger Med par Marsa Maroc, le démarrage des travaux du terminal 3 en partenariat avec le secteur privé, la réalisation de nouveaux ports (Safi, Nador Ouest Méditerranée, Jorf Lasfar, Almheriz...), l'extension de plusieurs autres ports (Dakhla, Tarfaya, Agadir, Larache, Jebhat Sidi Ifni), l'accomplissement d'un plan pour la réhabilitation du port de Kénitra Mehdiya, la création d'un autre plan pour le développement de l'activité de réparation navale et la réalisation de nouvelles études des ports de Dakhla et Kénitra.

Pour les aéroports et le transport aérien, la période 2012-2016 sera marquée par la préparation d'un schéma directeur national visant à développer l'infrastructure aéroportuaire (Nador, Guelmim, Errachidia, et Tan Tan), l'extension de l'aéroport de Marrakech et des stations 1 et 2 de l'aéroport Mohammed V, la réalisation de nouvelles stations aux aéroports de Fès, Zagora, Beni Mellal, en plus de la réalisation de la 3ème piste de décollage à l'aéroport Mohammed V.

D'autre part, une nouvelle stratégie pour le développement du fret aérien sera mise en place, au même temps que l'étude de faisabilité du développement d'un pôle international de fret aérien avec la réalisation de stations privées et le développement de la formation professionnelle dans les métiers du transport aérien.

En ce qui concerne la logistique, la période 2012-2016 connaîtra l'accélération du rythme de l'activité logistique, le démarrage de l'Agence Marocaine pour le Développement de la Logistique (AMDL) et l'achèvement du système contractuel identifié par la stratégie nationale.

Dans ce cadre, la première tranche du plan national des zones logistiques qui s'étend sur une superficie de 2.080 hectares sera achevée.

Dans le même contexte, les premières tranches des zones logistiques ferroviaires à Mita et Zenata, Fès, Marrakech et Tanger seront achevées. Cette période connaîtra également la réalisation de plusieurs stations réservées aux céréales et aux matières énergétiques, en plus de la liaison de plusieurs zones et unités industrielles au réseau ferroviaire. Il sera également créé un port sec dans la région logistique de Zenata et l'achèvement de la voie maritime reliant la zone logistique de Zenata au port de Casablanca.

# OBJECTIFS STRATÉGIQUES



## Transparence, bonne gouvernance et efficacité

L'objectif de la stratégie du ministère est de créer une administration ouverte, équitable et accessible, tout en favorisant une concurrence libre, équilibrée et sans rente. Il s'agit également de créer les bases d'un partenariat avec le secteur privé et les autres acteurs, améliorer l'efficacité dans le travail, avec une gestion optimale et une mise à niveau des ressources humaines.

Pour activer cet axe, le ministère a programmé de nombreux processus tels que, la réhabilitation du secteur des transports, la révision du système juridique du secteur, la poursuite d'une politique de déconcentration, l'octroi de plus de pouvoirs aux services territoriaux, la simplification des procédures administratives, l'amélioration des services de réception et d'accueil, l'ouverture sur le secteur privé, le développement du partenariat entre les secteurs public et privé, la rationalisation et la gestion optimale des ressources, ainsi que le renforcement des ressources humaines et l'augmentation de leur efficacité.

## Qualité et sécurité des services de transport

Pour garantir les meilleures conditions de sécurité au niveau des différents modes de transport et faire appliquer les normes les concernant, le ministère veille à l'élaboration d'une nouvelle politique dans les domaines de l'entretien des équipements et des infrastructures de base (aéroports, ports, réseau routier et ferroviaire) et révisé l'arsenal juridique des textes appliqués afin d'assurer qualité et sécurité dans les services de transport.

Le ministère vise également à soutenir la stratégie nationale de réduction des accidents de circulation et à améliorer la sécurité routière en réalisant des cahiers de charge réservés aux auto-écoles privées de conduite et aux institutions d'éducation sur la sécurité routière, en examinant les réseaux de visite technique et en créons des commissions administratives afin de traiter les causes des accidents mortels de circulation.

Les objectifs sont les suivants : Identifier les problèmes de sécurité routière, développer une vision intégrée, proposer les mesures nécessaires et activer le processus visant à résoudre ces problèmes pour réduire le nombre de morts et blessés graves sur nos routes.



## Autoroutes, routes et sécurité routière

Autoroutes	14
Routes	15
Sécurité routière	18

# AUTOROUTES, ROUTES ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

## AUTOROUTES

Conscient du rôle qu'il peut jouer en tant que pôle d'échanges et de transit entre le sud de l'Europe et le Nord de l'Afrique, le Maroc a arrêté un schéma d'armature autoroutière couvrant les besoins du pays et répondant aux exigences de développement du trafic. L'année 2013 a connu, dans le cadre du plan d'exécution du schéma directeur autoroutier national complémentaire, les opérations suivantes :

- La poursuite de la réalisation de l'autoroute de contournement de Rabat sur une longueur de 41 km y compris le pont sur la vallée de Bouregreg. Le taux d'avancement de ces travaux est estimé à 41%. L'achèvement de ce tronçon est prévu pour fin 2015.
- L'achèvement de la réalisation de l'axe complémentaire pour l'élargissement de l'autoroute Rabat-Casablanca ; Pour ce qui est de l'axe qui relie Ain Harrouda et la jonction de Mohammedia les travaux ont atteint 67% de taux de réalisation. La fin de ces travaux est prévue pour 2014.
- La poursuite de la réalisation de l'autoroute Berrechid-Beni Mellal sur une longueur de 171 kilomètres, visant à accompagner le développement des régions s'étalant jusqu'aux pieds du Moyen et Grand Atlas. Elle desservira les régions de Tadla-Azilal et Chaouia-Ouardigha.

Le taux de réalisation varie entre 50% et 100 % sur cet axe qui se compose des 5 sections suivante :

SECTIONS	Longueur en (km)	Avancement des travaux à fin 2012 en (%)	Avancement des travaux à fin 2013 en (%)	Date prévue d'achèvement des travaux
Berrechid-Ben Ahmed	38.6	35 %	50 %	Fin 2015
Ben Ahmed-Khouribga	38.7	45 %	73 %	
Khouribga-Oued Zem	32.7	56 %	96 %	
Oued Zem-Kasbat Tadla	40.4	68%	99 %	
KasbatTadla-Beni Mellal	21.9	100%	100 %	

- La poursuite de la réalisation de l'autoroute El Jadida-Safi d'une longueur de 140 km dont le taux d'avancement des travaux est entre 16% et 30% à fin 2013.

L'achèvement des travaux est prévu pour fin 2015.



Cet axe se compose de 4 tronçons :

TRONÇONS	Longueur en (km)	Avancement des travaux à fin 2012 en (%)	Avancement des travaux à fin 2013 en (%)
El jadida-Jorf Lasfar	20.5	0 %	16 %
Jorf Lasfar-Sidi Ismail	39.5	0 %	11 %
Sidi Ismail-Eloualidia	39.0	0 %	30 %
Eloualidia-Safi	43.0	0 %	26 %

D'autre part, le ministère a mis à jour le 2ème Schéma d'Armature Autoroutier National (SAAN2) à l'horizon 2030 qui vise à doter le Royaume de nouvelles lignes autoroutières reliant :

- Marrakech-Fès via Beni Mellal et Khénifra (470 Km);
- Autoroute continentale Casablanca-Rabat (60 km);
- Fès-Tétouan (231km) ;
- Nador-Taourirt (80Km) ;
- Oujda-Les frontières algériennes (22Km).



Concernant les opérations d'aménagements des tronçons autoroutiers en service, il a été procédé à :

- La poursuite des travaux de réalisation du nouvel échangeur Bouknadel sur l'autoroute Rabat-Kenitra.
- Inauguration de 11 passerelles pour piétons sur les autoroutes.
- Restructuration des agences de renseignement dans les aires de repos sur le réseau autoroutier Casablanca-Rabat.
- Extension de la gare de péage Bouznika.
- Extension de la gare de péage Berrchid sur l'autoroute reliant Casablanca à Settat.

Dans le cadre de la maintenance des infrastructures, d'autres opérations de maintenances périodiques ont été effectuées en plus des opérations de maintenance courantes ; Cette maintenance concerne le renforcement de la chaussée du tronçon de l'autoroute Casablanca-El Jadida, entre la route secondaire 114 et Had Soualem, traitant ainsi les zones sujettes au glissement.

En plus des réalisations élaborées en 2013 en matière de construction, d'aménagement et de maintenance, un nouveau système de gestion de maintenance des infrastructures a été lancé. Il permettra d'améliorer la gestion et la maintenance des réseaux autoroutiers. Aussi, l'important projet de développement de l'exploitation sera poursuivi à travers l'adoption d'un système avancé d'assistance à l'exploitation et la diversification des modes de paiements.

D'autre part, il sera procédé au recyclage des déchets collectés sur les bords des autoroutes en vue de préserver l'environnement.

Concernant la circulation sur les tronçons autoroutiers livrés à la circulation, les recettes de péages ont atteint 2.15 milliards de dirhams (pour une moyenne de 17 millions véhicules/kilomètre par jour), enregistrant ainsi une augmentation de 5 % par rapport à l'année 2012.

## ROUTES

Les routes jouent un rôle prépondérant dans les échanges et l'économie du royaume, en assurant 90 % du transport des personnes et 75% du transport des marchandises.

La politique adoptée pour le secteur routier a connu des développements importants pour répondre à la demande croissante en matière de déplacement et de transport. Les objectifs de cette politique consistent à satisfaire les besoins de liaison entre les villes et la fluidité du trafic, l'aménagement du territoire,

l'intégration des régions dans la dynamique économique.

Pour garantir le développement des infrastructures routières, les choix stratégiques du ministère s'articulent autour d'investissements volontaristes pour le développement économique et social, du renforcement et modernisation des grands réseaux d'infrastructures (développement des voies express, rocade méditerranéenne, entretien...), et de l'adoption de la politique de service de proximité auprès du citoyen en augmentant le rythme de réalisation des routes rurales.

## Données générales

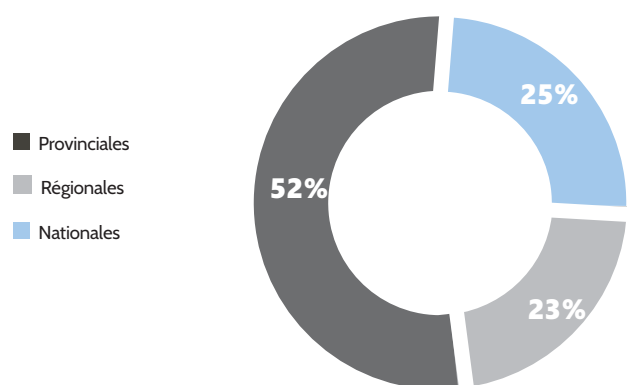
### Importance du réseau routier

La longueur totale du réseau routier classé avoisine 57.334 km dont 41.431 Km de routes goudronnées et 736 km de voies express.

La répartition de ces routes goudronnées se présente comme suit :

ROUTES	Longueur en (km)	Pourcentage (%)
Nationales	10.185	25
Régionales	9.510	23
Provinciales	21.736	52
<b>Total</b>	<b>41.431</b>	<b>100</b>

### RÉSEAU ROUTIER REVÊTU



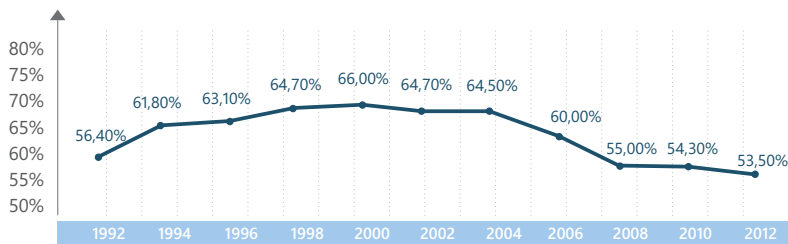
Quant au parc des ouvrages d'art, il dépasse légèrement 7.500 unités réparties sur l'ensemble du réseau routier classé.

### Evolution de l'état du réseau routier

L'état du réseau routier revêtu a connu une détérioration relative entre 2000 et 2013. En effet, les résultats de la dernière campagne de mesure de l'ISU a montré que 53.5% du réseau routier est dans un état bon à moyen alors que 46.5% de réseau se caractérise par un état mauvais nécessitant ainsi des interventions massives de maintenance.

## ÉVOLUTION DE L'ÉTAT DU RÉSEAU ROUTIER DEPUIS 1992.

ANNÉE	1992	1994	1996	1998	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012
Etat bon à moyen	56,4%	61,8%	63,1%	64,7%	66,0%	64,7%	64,5%	60,0%	55,0%	54,3%	53,5%



ÉVOLUTION DU RÉSEAU ROUTIER À L'ÉTAT BON À MOYEN ENTRE 1992 À 2012

Quant au parc des ouvrages d'art, il se caractérise par sa vétusté. En effet, 200 ouvrages sont en danger d'effondrement, la largeur de la chaussée de 3800 unités ne dépasse pas 5,50 mètres, 1000 sont submergés et 200 ont une charge utile limitée.

Le ministère a adopté un système de gestion (SGOAM) permettant la supervision des états d'ouvrages d'arts et la prise de décisions adéquates pour leur exploitation, afin d'assurer la sécurité de ces utilisateurs par le biais de la fermeture de ces ouvrages à la circulation, la définition de leur capacité portante, la programmation de leur maintenance, ou par leur reconstruction.

- Le développement du patrimoine national routier à travers la réalisation du programme national des routes rurales, du programme autoroutier et des voies express;

- La mise en œuvre de la partie concernant les routes et les passerelles du programme de réhabilitation territoriale ;

- L'amélioration des conditions de sécurité routière sur le réseau national grâce aux dispositifs de signalisation et de marquage routier.

### Sauvegarde du patrimoine routier national, sa conservation et son adaptation à la circulation :

L'enveloppe budgétaire allouée à l'entretien du réseau routier et la réparation des ouvrages d'arts a atteint 1.100 Mdhs en 2013. Elle a concerné le renforcement de 784 km de routes et le revêtement de 903 km ainsi que la réparation la restauration et la reconstruction de 91 ouvrages d'art.

En outre, et en vue d'adapter le réseau routier à l'augmentation du trafic, 464 km de routes ont été élargies durant l'année 2013.

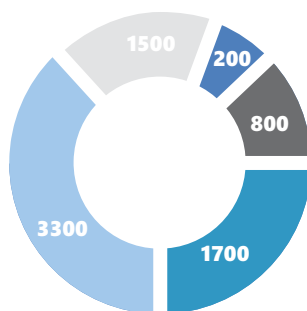
La répartition de ces opérations en fonction des routes goudronnées se présente comme suit :

ROUTES	Renforcement de la chaussée	Revêtement de la chaussée	Élargissement de la chaussée	Total
Nationales	266	306	178	750
Régionales	165	291	93	549
Provinciales	353	306	193	852
<b>Total</b>	<b>784</b>	<b>903</b>	<b>464</b>	<b>2151</b>

Ce schéma montre également l'évolution des opérations de maintenance au cours des trois dernières années.

### ÉTAT DU PARC D'OUVRAGES D'ART

- Risque d'effondrement
- Nécessitant une intervention urgente pour améliorer la qualité de service
- Nécessitant une maintenance pour améliorer la qualité de service
- Etat moyen
- Conformes aux nouvelles normes

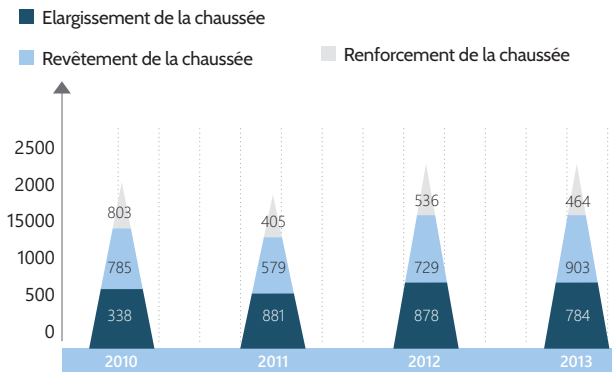


Au cours de l'année 2013, le ministère a pu mettre en œuvre son plan d'action dans ce secteur qui est basé sur les principaux thèmes suivants :

- La sauvegarde du patrimoine national, sa conservation et son adaptation à la circulation;
- La réparation des dégâts de crues;



### EVOLUTION DES OPÉRATIONS DE RÉPARATION D'OUVRAGES ROUTIERS DURANT LES DERNIÈRES ANNÉES



Il faut noter que la Banque Mondiale a donné son accord préliminaire pour l'accord de prêt pour un montant de 790MDH, afin de démarrer le lancement de 1300 km de routes rurales. Et pour compléter le deuxième programme national des routes rurales, la direction générale des collectivités locales a contribué financièrement à hauteur d' 1,1 milliards de dirhams.

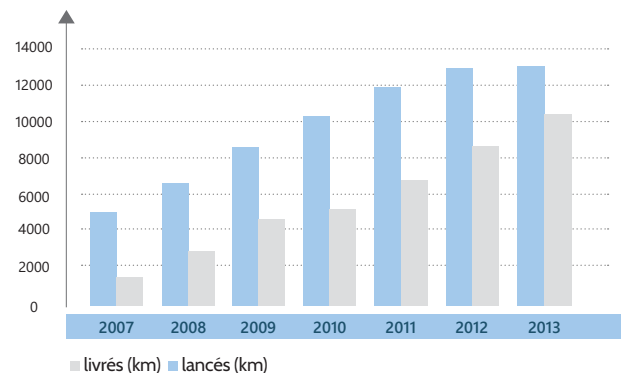
### Réparation des dégâts de crues

Le ministère a poursuivi au cours de l'année 2013, le programme de réparation des dégâts de crues qu'a connu notre pays durant les saisons d'hiver, 2009/2010 et 2010/2011 et 2011/2012 et 2012/2013. Ce programme a concerné 926 opérations de reconstruction ou de réparation des ouvrages d'art endommagés par les inondations ou l'érosion et l'amélioration du système de drainage ainsi que la réparation et le renouvellement des sections altérées.

Jusqu'à fin Juin 2013, 480 opérations ont été achevées et 78 autres connaissent un rythme élevé de réalisation, avec 69 opérations en cours d'étude technique.



### RÉALISATIONS DU PROGRAMME DEPUIS SON LANCEMENT JUSQU'À FIN SEPTEMBRE 2013



Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements gouvernementaux, le ministère procède actuellement à l'élaboration d'une étude d'évaluation du programme national des routes rurales I et II.

### • Programme de Mise à niveau Territoriale (PMAT)

Dans le cadre de la mise en œuvre des directives royales sur la concrétisation des programmes de développement qui visent l'amélioration des conditions de vie des habitants des zones reculées et montagneuses, et leur promotion économique, culturelle et environnementale, le Programme de Mise à niveau Territoriale a été préparé, et concerne la réalisation des infrastructures de base et la fourniture d'équipements et services de proximité aux habitants des zones frontalières et isolées.



### Extension et aménagement du patrimoine routier national

#### • Deuxième programme national des routes rurales

Dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième programme national de routes rurales, l'année en cours a connu le lancement des travaux de construction et d'aménagement d'environ 600 km de routes rurales pour une enveloppe budgétaire d'environ 637 millions de dirhams, financé par le budget d'investissement (100 millions de dirhams) et la Caisse de Financement Routier (537 millions de dirhams).

Ainsi, depuis le lancement du deuxième programme national des routes rurales et jusqu'à fin 2013, la longueur totale a atteint 13750 km sur les 15600 km initialement programmés, ce qui a permis d'augmenter le taux d'accessibilité de la population rurale au réseau routier national à 77%, et a permis de désenclaver environ 2.7 millions d'habitants.

L'objectif de ce programme, qui est préparé selon une méthodologie participative et de concertation avec les départements ministériels et les institutions concernées, est de remédier aux besoins dans les domaines des routes, de l'eau potable, de l'électricité et des services associés à la santé et à l'éducation, et assurer un minimum d'équipements et de services de proximité de base et intégrer les programmes nationaux sectoriels aux programmes de l'initiative nationale de développement humain en plus de l'amélioration des indicateurs économiques et sociaux pour les communautés rurales cibles.

Ce programme, qui sera achevé au cours de la période 2011-2015, concerne les domaines associés aux routes, aux pistes, à l'eau potable et à l'électrification et vise également à améliorer les services liés à la santé et à l'éducation, et fournir des logements de fonction pour le personnel de l'Education Nationale, de la Santé, et ce au bénéfice de 503 communes rurales, qui appartiennent à 22 provinces, à savoir: Beni Mellal, Azilal, Errachidia, Midelt, Al Hoceïma, Taza, Taounate, Guercif, Al Haouz, Chichaoua, Essaouira, Ouarzazate, Tinghir, Taroudant, Zagora, Tata, Jerada, Figuig, Drïouech, Chefchaouen, Bouleman et Khemisset.

A cet égard, un accord de partenariat a été signé entre le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime concernant la construction de 766 km de routes et l'aménagement de 1.547 km de pistes ainsi que l'achèvement de 90 ouvrages de franchissement, dont 68 unités non liées aux routes.

Jusqu' à fin 2013, des études de travaux concernant 1050 km de routes ainsi que 28 ouvrages d'art ont été réalisés sans oublier les travaux concernant 1250 km de routes et 40 ouvrages d'art qui sont toujours en cours de réalisations.

Concernant les études des travaux déjà lancés, ils comprennent 682 km avec une enveloppe budgétaire de 823 Mdhs.

#### • Voies express

Depuis le début de l'exécution des programmes de voies express en 2004 et jusqu'au mois de Septembre 2013, une enveloppe budgétaire de près de 5040 MDH a été consacrée pour l'ouverture à la circulation de 737 km de voies express.

Les projets qui ont été achevés au cours de l'année 2013 sont :

- Travaux de construction de la voie de contournement d'El-Guerbouz sur une longueur de 4 km sur la route reliant Oujda-Nador.
- Dédoublage de la voie de contournement Ouest de la ville d'Oujda sur la route reliant Oujda-Nador sur une longueur de 6 km.

L'année 2013 a été marquée aussi par le suivi des travaux des projets suivants :

- Voie express Taza-El Hoceïma
- Dédoublage du premier tronçon de la route régionale n°505 sur une longueur de 6 km;
- Dédoublage de la première tranche de la route nationale n°2 reliant Ajdir et Beni Bouayach sur une longueur de 16 kms ;
- Dédoublage de la deuxième tranche de la route régionale n°505 à partir de l'échangeur Est de la ville de Taza sur une longueur de 29 km;
- Dédoublage de la route nationale reliant le marché des primeurs et Oued Massa sur une longueur de 32,2 km;
- Accès Nord à la nouvelle station touristique Lixus sur une longueur de 4,8 km;

- Voie express reliant l'autoroute Casablanca-El Jadida à la route régionale n°320 sur une longueur de 8,23 km.

Parmi les travaux qui ont été lancés en 2013, on peut citer :

- Le tronçon Berkane-Ahfir sur une longueur de 20 Km (voie express Oujda-Nador);
- La deuxième tranche du dédoublage de la route nationale n°1 entre la bourse des primeurs et Tiznit (Pont Oued Massa-Tiznit ) sur une longueur de 25 km.

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Dans le cadre du troisième plan stratégique intégré d'urgence de sécurité routière pour la période 2011-2013, Le ministère a consacré une enveloppe budgétaire de 295 MDH pour la construction des équipements de la sécurité routière.

Il convient de noter également que le ministère a élaboré ce programme pour accompagner le code de la route à travers la mise en place des dispositifs de sécurité et la généralisation des réflecteurs de lumière le long des bandes latérales routières en plus de l'installation de panneaux de signalisation identifiant les régions et la signalisation verticale et horizontale réservée aux pistes cyclables :

Parmi les opérations effectuées dédiées à la sécurité routière, on peut citer :

- Le traitement de 47 points noirs avec un budget de 270 MDH;
- La construction de 12204 mètres de murs de protection avec un budget de 6.59 MDH;
- L'aménagement de 33400 mètres de voies cyclables avec un budget de 15.36 MDH;
- L'aménagement de 12000 mètres de passages latéraux avec un budget de 3 MDH;

Dans le cadre du troisième plan stratégique intégré d'urgence pour la sécurité routière 2011-2013, le Comité National pour la Prévention des Accidents de la Circulation a réalisé un ensemble de projets :

- Opérations de communication et de sensibilisation;
- Opérations intégrées;
- Opérations d'éducation routière;
- Etudes et développement de l'expertise;
- Equipements de sécurité routière.

Le ministère a également lancé deux études d'évaluation des programmes de communication et d'éducation routière :

- L'étude du processus d'évaluation de l'opération «la caravane mobile pour la sécurité routière»
- L'étude sur l'analyse d'authentification des réalisations des associations participantes ayant bénéficié d'un soutien financier du comité, dans le cadre des projets destinés aux associations de la société civile, pour l'année 2013.

De même, une étude pour l'élaboration du manuel de référence concernant la sécurité urbaine a été lancée traitant de l'aménagement des passages piétons, des pistes cyclables, de la signalisation routière, etc. L'objectif est d'encourager l'utilisation de documents normatifs et leur introduction dans tous les projets actuels et futurs, liés à la sécurité routière dans le domaine urbain.

Dans le même contexte, une étude a été lancée. Elle concerne l'applicabilité du programme informatique interne au CNPAC.



## Chemins de Fer et Transport Ferroviaire

Données générales	20
Projet de la ligne à grande vitesse entre Tanger et Casablanca	21
Réhabilitation des lignes ferroviaires	21
Maintenance et réhabilitation du matériel roulant	22
Sureté et sécurité ferroviaire	22
Gares ferroviaires	22
Valorisation du domaine public ferroviaire	22

# CHEMINS DE FER ET TRANSPORT FERROVIAIRE

## DONNÉES GÉNÉRALES

Le Maroc s'est penché sur la restructuration et la modernisation du secteur ferroviaire et l'extension de son réseau. Il exploite actuellement un réseau de 2109 km de lignes de chemin de fer, dont 600 km à deux voies et 1.284 km électrifiées et 471 passages à niveau.

Pour ce qui est du matériel roulant, l'Office National des Chemins de Fer (ONCF) a procédé à l'acquisition et à la réhabilitation d'un parc diversifié constitué de 229 locomotives et 529 véhicules de transport de voyageurs et 5582 véhicules de transport de marchandises dont 1504 consacrés pour les phosphates.

Durant l'année 2013, l'ONCF a poursuivie ses efforts pour parvenir à l'amélioration du réseau ferroviaire afin de suivre le rythme de développement économique et social du Royaume et répondre aux attentes des clients et des acteurs économiques à travers :

- La disponibilité d'un réseau moderne et efficace;
- L'amélioration du produit Rail avec des services plus attractifs;
- L'amélioration de la rentabilité, de la compétitivité et de l'efficacité des mécanismes de production;
- L'achèvement des premières plateformes logistiques ferroviaires de Mita, Zenata, Fès, Marrakech et Tanger;
- La réalisation de plateformes logistiques dédiées aux céréales et aux matières énergétiques;
- La liaison ferroviaire de plusieurs zones et unités industrielles;
- La contribution au développement du transport régional (RER Casa).

Un contrat-programme pour la période 2010-2015 a été signé pour le financement partiel du coût de réalisation de la Ligne à Grande Vitesse Tanger-Casablanca. Le montant global des investissements couverts par le Contrat-Programme 2010-2015 signé entre l'Etat et l'ONCF est estimé à 33 milliards de dirhams dont 20 milliards de dirhams pour le TGV et 13 milliards de dirhams pour la réhabilitation de réseau classique.



# CHEMINS DE FER ET TRANSPORT FERROVIAIRE

## PROJET DE LA LIGNE À GRANDE VITESSE ENTRE TANGER ET CASABLANCA

Afin d'accompagner le développement remarquable de la demande et augmenter la capacité du réseau ferroviaire, le Maroc a réalisé un schéma directeur pour les lignes LGV. Ce plan vise à doter le pays d'un réseau de lignes à grande vitesse d'un linéaire de 1.500 km à l'horizon de 2035 :

- Tanger-Agadir en passant par Rabat, Casablanca, Marrakech et Essaouira dans moins de 4 heures (ligne Atlantique);
- Casablanca-Oujda via Meknès et Fès en moins de 3 heures (ligne maghrébine).

Dans ce cadre, le projet TGV Tanger-Casablanca, dont le coût s'élève à 20 milliards de dirhams (15,6 milliards de dirhams pour les rails et les infrastructures et 4,4 milliards de dirhams pour l'acquisition des trains) a enregistré les opérations suivantes :

- Achèvement des études de génie civil et des travaux des ouvrages.
- Poursuite des travaux d'infrastructures pour certains tronçons.
- Achèvement de l'étude de conception et le lancement des travaux du chantier de maintenance des trains à grande vitesse.

## RÉHABILITATION DES LIGNES FERROVIAIRES

Dans le cadre du programme général, plusieurs opérations concernant la réhabilitation du réseau ont été établies :

- Poursuite des travaux de réhabilitation des lignes ferroviaires et la construction d'ouvrages d'art dans le cadre de l'augmentation de la capacité de la liaison ferroviaire Kenitra-Casablanca;
- Poursuite des travaux de réhabilitation des lignes reliant Fès-Oujda, Settat-Marrakech et Sidi kacem-Tanger;
- Poursuite des études et travaux de réhabilitation des voies ferrées, des ouvrages d'art, des bâtiments administratifs, des stations annexes et des établissements de sûreté, de signalisation et de communication à travers le réseau ferroviaire;



# CHEMINS DE FER ET TRANSPORT FERROVIAIRE

- Achèvement de la première tranche de construction du complexe ferroviaire des voyageurs au niveau de Casa Port;
- Achèvement des travaux de la réhabilitation des lignes ferroviaires reliant Rabat et Casablanca;
- Poursuite des travaux de triplement de la ligne ferroviaire reliant Kenitra -Casablanca.

## MAINTENANCE ET RÉHABILITATION DU MATÉRIEL ROULANT

Dans le cadre de la maintenance des équipements et la réhabilitation du matériel roulant, l'année 2013 a connu les réalisations suivantes :

- Généraliser l'approvisionnement des grandes gares ferroviaires en guichets automatiques pour la vente de billets;
- Poursuivre le programme d'acquisition des véhicules ferroviaires de transport de marchandises;
- Poursuivre la réhabilitation de 205 voitures de voyageurs par la Compagnie Chérifienne de l'Industrie Ferroviaire, et qui ont été intégrées dans les trains reliant Casablanca à Fès et Casablanca à Tanger;
- Renouveler le parc des wagons-couche reliant Casablanca à Oujda et l'équiper des moyens de confort nécessaires;
- Renouveler 14 trains qui assurent le transport régional de Casablanca et la liaison avec L'aéroport Mohamed V

## SURETÉ ET SÉCURITÉ FERROVIAIRE

L'année 2013 a connu la poursuite du programme complémentaire qui vise à renforcer les moyens de sécurité routière, au niveau des bâtiments et infrastructures communes au réseau routier et ferroviaire :

- Sécurisation des passages à niveau non gardés aux intersections routes-rails;
- Accélération du rythme de suppression des passages à niveau non gardés;
- Equipement des autres passages à niveau non gardés avec des moyens de prévention automatique;
- Clôturer les constructions ferroviaires et construire des passages pour les habitants avoisinant ces constructions;
- Poursuivre du programme de modernisation des équipements et des installations de sécurité et de sûreté;
- Mettre à jour le système de gestion de la sécurité et renforcer l'arsenal réglementaire.

## GARES FERROVIAIRES

L'ONCF a continué durant l'année 2013 son processus de construction et de modernisation des gares afin de contribuer efficacement à l'amélioration des services fournis aux usagers.

A ce propos, on peut citer les travaux de construction de la nouvelle gare ferroviaire de Casa Port.

## VALORISATION DU DOMAINE PUBLIC FERROVIAIRE

L'ONCF s'est intéressé en 2013 à la valorisation du domaine public ferroviaire à travers la réalisation de projets contribuant aux programmes de financement de l'Office (espaces et centres commerciaux dans les gares, offres immobilières sous forme de bureaux pour les entreprises et des salles de séminaires et de réunions aux gares, construction d'équipements sociaux et des hôtels connectés au réseau ferroviaire.



## Ports et transport **maritime**

Ports	24
Transport maritime	26

# PORTS ET TRANSPORT MARITIME

## PORTS

Les ports marocains sont considérés comme un instrument important favorisant le développement économique et social du pays. L'étendue du littoral marocain avec ses deux façades maritimes sur une longueur d'environ 3.500 km et la position géographique du Maroc, donnant d'une part sur l'Europe et d'autre part sur l'Afrique confère à nos ports un rôle clé et principal dans le système de commerce international.

A cet effet, le ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a alloué durant l'année 2013 une importance particulière pour développer le paysage portuaire national, en poursuivant la réalisation des projets portuaires et le lancement de nouveaux projets. Aussi, le ministère a également œuvré pour assurer la sécurité de la navigation maritime le long des côtes du royaume et pour protéger l'environnement. Parallèlement à ceci, des études générales et techniques sont en cours d'exécution.

Dans ce contexte, et après les grandes réalisations qu'a connu le Maroc, en particulier les résultats importants engendrés par la série de réforme du secteur portuaire et après le succès du processus de création de Port Tanger-Med sur le plan international et régional, notre pays a pu avoir une nouvelle vision basée sur l'adoption d'une stratégie portuaire. Cette stratégie nationale vise à doter le Maroc de ports performants, catalyseurs de la compétitivité de l'économie nationale, moteurs du développement régional du territoire et acteurs incontournables dans le positionnement du Maroc comme plateforme logistique du bassin méditerranéen.

Ainsi, cette stratégie qui se veut évolutive est déclinée en sept axes stratégiques. Il s'agit de rechercher la performance portuaire grâce notamment à l'incitation à l'innovation, favoriser la performance logistique, optimiser la valorisation des infrastructures portuaires et de connexion existantes, se positionner dans le contexte national, régional et international. Il s'agit également de tirer parti du rôle structurant des ports, d'intégrer les objectifs environnementaux et urbains dès la phase de conception des projets d'investissement et de permettre l'adaptation aux incertitudes du long terme.

Cette stratégie se caractérise surtout par la structuration de l'offre portuaire marocaine en 6 pôles. Un pôle qui permettra à chacune des régions du Royaume de promouvoir ses atouts, ses ressources et ses infrastructures et de bénéficier du dynamisme économique engendré par les ports et participer au développement économique et social du pays.

Les six grands pôles portuaires sont :

- Le pôle portuaire de l'Oriental,
- Le pôle portuaire du Nord-Ouest,
- Le pôle portuaire du Kenitra-Casablanca
- Le pôle portuaire du Doukkala-Abda
- Le pôle portuaire de Souss-Tensift
- Le pôle portuaire du sud

La mise en œuvre de cette stratégie ambitieuse, nécessite la mobilisation d'importantes ressources financières au cours des vingt prochaines années pour un coût estimé à 60 milliards de dirhams pour l'infrastructure portuaire, soit l'équivalent d'environ 3 milliards de dirhams par an. Les investissements prévus seront financés par l'Etat ou par les agences portuaires ou par les opérateurs du secteur à travers la concrétisation de contrats de concession ou dans le cadre de partenariats entre le secteur public et privé.

Il est à noter que le coût financier des projets portuaires qui sont actuellement à l'étude ou en cours de réalisation est estimé à 20 milliards de dirhams et concerne le port de Tanger Méditerranée 2, le port de Tanger ville, le nouveau port de Safi, le port de Nador ouest Med, en plus de l'extension des ports de Jorf, Agadir, Sidi Ifni, Tarfaya et Dakhla.

Au cours de l'année 2013, le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a réalisé un programme global et complémentaire pour traiter les volets suivants :

- L'extension du patrimoine portuaire national
- L'amélioration de la gestion de la protection et de la valorisation du domaine public maritime.
- La participation à la sécurité de la navigation maritime
- L'amélioration des ressources financières et humaines
- L'amélioration et le perfectionnement des méthodes de gestion.

### Extension et aménagement du patrimoine portuaire national

Au cours de l'année 2013, sa Majesté le Roi Mohammed VI a procédé au lancement des travaux de construction du nouveau port de Safi, un projet stratégique qui vient renforcer les infrastructures dédiées au transport maritime national dont l'exploitation a coïncidé avec l'ouverture de la centrale thermique dans la même ville.

Et afin d'améliorer les conditions d'exploitation de certains ports pour les rendre capables de répondre à la croissance du trafic, l'année 2013 a connu la réalisation des ouvrages suivants :

- L'achèvement des travaux supplémentaires d'extension des ouvrages de protection du nouveau port de Dakhla;
- La conclusion de la phase d'études techniques du projet et la conclusion des marchés concernant les travaux de la construction du port Nador Ouest Med;
- La poursuite des travaux d'extension du port de Tarfaya qui visent à étendre la digue principale sur une longueur de 653 mètres et la digue secondaire sur une longueur de 206 mètres, la digue de sable sur une longueur de 218 mètres et la réalisation d'un quai de 200 mètres linéaire de long et de 8 mètres linéaire de profondeur sans oublier les travaux de désensablement.



- La poursuite des travaux de réalisation du complexe portuaire Tanger Med II;
- L'extension de la route Nord reliant directement le port de Casablanca à la route côtière et au port sec de Zenata;
- L'achèvement de l'extension de la station Nord du port de Safi de 182 mètres de long et de 10,5 mètres de profondeur et la réalisation d'une zone d'accostage (RORO);
- La poursuite des travaux de réalisation du port militaire à Ksar Sghir dont le taux de réalisation est de 83%.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie portuaire nationale aux horizons 2030, l'étude sur la construction du nouveau port de Kénitra Atlantique et Dakhla Atlantique a été poursuivie ainsi que l'étude pour la construction du nouveau port gazier à Jorf Lasfar et du port de pêche à Mhirez.

## Protection de l'environnement et sécurité de navigation maritime

Conformément à l'orientation stratégique visant la protection de l'environnement et la sécurité de la navigation maritime, le Ministère a réalisé durant l'année 2013 plusieurs opérations de maintenance, d'aménagement et d'exploitation des phares et d'acquisition d'équipements techniques

Dans ce cadre on peut citer :

- La signalisation de 4 nouvelles plages (Plage Kaa Asras dans la région de Chefchaouen , plage de Sidi kankouch dans la région de Tanger, plage Saniat Torres dans la région de Tétouan, et une nouvelle plage dans la région d'Agadir);
- La maintenance des phares « Cap Ghir à Agadir, Cabo negro et Oued Laou à Tetouan, et Ras Jellab à Tiznit »;
- L'acquisition d'instruments techniques hydrographiques et océanographiques, dans le cadre de la construction du nouveau port de Safi;
- Le contrôle de la qualité de l'eau de baignade de 146 plages et la qualité du sable de 16 plages au titre de l'été 2013.

Le ministère a également élaboré 17 plans d'action pour la bonne exploitation et gestion des plages, réalisé un annuaire des marrées et a organisé des campagnes de communication pour l'information des citoyens et des partenaires.

## Etudes

Dans le domaine des études, et pour accompagner la construction du nouveau port de Safi, la Direction des Ports et du Domaine Public, a veillé en 2013 à la poursuite de la passation de marchés relatifs à l'élaboration d'une étude pour le suivi et l'assistance technique, pour le contrôle bathymétrique et topographique, pour s'assurer de la conformité des matériaux de construction avec les normes techniques applicables et enfin une étude pour la répartition des zones adjacentes au port.

Dans le même domaine, d'autres marchés d'études ont été conclus et concernent :

- L'amélioration des conditions hydro sédimentaires du lac Moulay Bousselhame;
- L'étude sédimentaire du Golf d'Essaouira;
- Le développement des infrastructures pour accueillir les chantiers de construction navale ;
- La réalisation d'un Atlas qui recense les potentialités du domaine public maritime.

## Trafic portuaire au titre de l'année 2013

### Transport des marchandises

L'activité portuaire globale a enregistré au titre de l'année 2013 un volume global de 100.67 millions de tonnes, soit une évolution estimée à 9 %. Le volume des importations traité s'est chiffré en 2013 à 46.8 millions de tonnes contre 48.79 millions de tonnes l'année précédente, soit une baisse de 4 %.

Quant aux exportations, leur volume s'est chiffré à 28.65 millions de tonnes soit une augmentation estimée à 2% en comparaison avec l'année précédente qui a enregistré 28.28 millions de tonnes.

En ce qui concerne l'activité du transbordement, elle a enregistré une croissance soutenue de 63 %, le volume du trafic a atteint en 2013, 25.20 millions de tonnes contre les 15.46 millions de tonnes enregistrées l'année précédente.

### Transport des voyageurs

Le transport des voyageurs, qui concerne essentiellement le transport des Marocains Résidents à l'Etranger a enregistré une amélioration importante . Les huit premiers mois de l'année 2013, ont enregistré le transport de 3.1 millions de voyageurs, soit une croissance de 14.4%, en comparaison avec la même période de l'année 2012.

### EVOLUTION DU TRAFIC PORTUAIRE GLOBALE

TRAFIC	Année 2012	Année 2013	Variation %
<b>Import (Tonnes)</b>	48.786.096	46.817.546	-4
<b>Export (Tonnes)</b>	28.079.097	28.653.722	+2
<b>Transbordement (Tonnes)</b>	15.456.936	25.200.421	+63
<b>Trafic global</b>	92.322.129	100.671.689	+9
<b>Passagers</b>	4.159.000	4.120.000	-1

## Délimitation du domaine public maritime

Dans le but d'améliorer la gestion du domaine public maritime, Le Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique via la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime (DPDPM) a lancé une étude de diagnostic foncier et de gestion du DPM.

Cette étude achevée en 2013 a permis la délimitation technique du domaine public à hauteur de 95%, quant à la délimitation définitive, elle a été réalisée à hauteur de 49%, dans ce sens le ministère a mis en œuvre les opérations suivantes :

- La réalisation d'une étude topographique pour redéfinir la délimitation du domaine public maritime dans certaines provinces telles que la plage de Sidi Rahhal dans la région de Settat, Sidi Boudaniane et l'oued Almalh dans la région de Safi et la préfecture de M'diq-Fnideq et pour implanter des bornes délimitant le domaine public maritime sur la presqu'île d'Atalayoune dans la région de Nador;
- La mise à jour de la délimitation du domaine public de la commune de Manssouria dans la région de Benslimane;
- Le suivi des étapes de délimitation administrative;
- La gestion et valorisation du domaine public maritime à travers la

réalisation des plans d'aménagement et d'exploitation des plages de Fnideq, m'dieq et Martil;

- L'acquisition du matériel technique nécessaire à la protection et à la sauvegarde du domaine public maritime et portuaire.

## TRANSPORT MARITIME

En 2013, le ministère a réalisé l'étude relative à l'élaboration de la stratégie du secteur de transport maritime marocain et le développement de la flotte marocaine avec la mise en œuvre des orientations et propositions ayant un aspect institutionnel, législatif et organisationnel d'une part et opérationnel d'autre part pour la mise en œuvre de cette stratégie.

Dans le cadre de la restructuration du secteur du transport maritime et l'appui de la flotte marocaine, le ministère a identifié une nouvelle stratégie pour le développement du secteur de transport maritime qui concerne le domaine de développement des chantiers navales basé sur la concession de l'exploitation des installations de réparation navale au niveau des ports de Casablanca, Agadir et Laayoune à travers des appels d'offres.

En ce qui concerne le développement d'un pôle régional de formation dans le domaine des ports et transport maritime, le ministère est chargé d'élaborer une nouvelle vision pour la réhabilitation de l'Institut Supérieur des Etudes Maritimes, et l'institut de formation dans le secteur des ports.

### Sûreté et sécurité maritime

Le ministère a élaboré trois projets de loi, le premier relatif aux rejets volontaires et non réglementaires de déchets, de matières ou de substances polluantes en mer, le deuxième relatif à la sécurité des navires et du personnel navigant ainsi que ses textes d'application et le troisième concernant la navigation de plaisance et qui est en cours d'approbation.

#### • Contrôle et inspection des navires

Les services régionaux de la Marine Marchande ont réalisés plusieurs opérations jusqu'à la fin du mois de Novembre 2013 dans le cadre de :

##### 1/ Contrôle des navires par l'Etat du pavillon

1726 opérations de contrôle et d'inspection ont été effectuées dont 263 contrôles avant enregistrement, 1305 contrôles annuels et 158 contrôles avant navigation.

Ces opérations ont concerné 1565 navires de croisière, 147 navires de dragage et 14 navires commerciaux.

##### 2/ Contrôle des navires par l'Etat du port

543 navires étrangers ont été contrôlés à la même période au niveau des différents ports marocains.

Au cours des opérations d'inspection, 4 navires ont été interdits de navigation jusqu'à réparation des pannes qui pourraient nuire à leur sécurité.

Le Maroc a occupé la troisième place en terme de nombre de navires de surveillance derrière l'Egypte et la Turquie.

#### • Contrôle de la navigation maritime de Gibraltar

Conformément à la résolution de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), le centre de contrôle de la navigation maritime est considéré comme le premier de son genre au niveau africain et arabe, il a procédé durant l'année 2013, d'une manière continue, au contrôle de la circulation des navires 24 heures par jour, 7/7.

En effet, les services de ce centre ont donné plus d'intérêt au suivi et au contrôle des mouvements des navires et sécurité du trafic dans le détroit de Gibraltar, ce dernier est équipé de nouvelles technologies de contrôle Radar et des moyens de télécommunications évolués pour la réception et le traitement des urgences relatives à la protection et sauvetage des navires. Comme il contribue à la coordination de la recherche et le sauvetage maritime dans la région (MRCC).

Le centre de contrôle de transport maritime de Tanger a élaboré plusieurs opérations entre autres le traitement de plus de 122.144 déclarations obligatoires des navires et 26 % chargés de marchandises dangereuses et illégales, 30 infractions des codes des navires commerciaux à M'dieq, 404 rappels pour la protection du système. Sans oublier la participation à la coordination de 171 opérations de recherche, sauvetage ainsi qu'à la contribution à l'aide des navires maritimes en cas de danger.

Des cycles de formation ont été organisés au profit de plusieurs inspecteurs de la navigation maritime dans les domaines du contrôle des navires par l'Etat du port et la sûreté maritime et le diagnostic optionnel de l'Organisation Maritime Internationale en plus des ajustements du traité STCW.

### L'opération de transit de la communauté marocaine résidente à l'étranger au titre de l'été 2013,

Le ministère a mis en place une série de mesures pour garantir le bon déroulement de l'opération Transit-2013 et préparer dans les meilleures conditions, l'accueil des Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) durant les vacances. Pour cela, 25 navires vont assurer la navigation sur les 9 lignes maritimes.

Entre le 5 Juin et le 15 Septembre, et au cours de l'opération Transit-2013, 2.106.821 passagers ainsi que 514.368 voitures sont rentrées au Maroc via le port de Tanger-Med, Tanger ville, Nador et Al Hoceima.

### L'appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation de lignes maritimes pour le transport des passagers par des acteurs nationaux.

L'organisation du transport maritime international de passagers et véhicules avec les pays européens situés sur la rive nord de la Méditerranée est régie par des accords bilatéraux. Ces accords prévoient une répartition égalitaire et équilibrée dans le trafic maritime bilatéral.

Or, dans la situation actuelle, la répartition du trafic, toutes lignes confondues, est en faveur du pavillon étranger, d'où la nécessité de restaurer l'équilibre qui devrait marquer ce trafic via une participation élargie des opérateurs nationaux. Pour ce faire, le ministère a décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour la délivrance d'autorisations d'exploitation des parts qui reviennent au Maroc, afin de promouvoir l'esprit de concurrence et d'assurer la qualité et la pérennité des services du transport maritime à destination et en provenance du Maroc.

Le 2 Décembre 2013, le ministère de l'Equipeement, du Transport et de la Logistique a procédé à l'ouverture des plis des concurrents après l'appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation des lignes maritimes de transport des personnes, avec ou sans véhicules et le transport mixte.

Les lignes maritimes qui devront relier les ports marocains à plus de 18 ports européens ont été réparties en cinq lots mais ne pourront être opérées par un même opérateur. Ainsi, cinq compagnies maritimes seront chargées de se répartir le trafic maritime entre le Maroc et l'Europe.

## Cahier des charges relatifs à l'exercice de la profession d'agent maritime.

Depuis la mise en œuvre du cahier des charges fixant les conditions d'exercice de l'activité de consignation/ou d'agence maritime, le ministère a accordé 145 licences pour 62 entreprises durant l'année 2013.

### Contrôle de la navigation maritime

Dans un objectif de sauvegarder la continuité du Centre de Contrôle de la Navigation Maritime à Tanger dans l'accomplissement de ses missions en veillant à la sécurité du trafic dans le détroit de Gibraltar, le ministère, comme par les années passées a procédé à la maintenance du matériel exploité dans les opérations de contrôle, ainsi que la restauration des bâtiments administratifs de ce centre.

Aussi, et afin d'élargir le domaine d'activité de ce centre pour comporter également les navires traversant les zones Spartel et Capo Negro, le Ministère a lancé deux études techniques dont l'objectif est d'examiner la possibilité de mettre en place deux plateformes dans ces deux zones.

Conformément à la résolution de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), le centre de contrôle de la navigation maritime a procédé durant l'année 2013, d'une manière continue, au contrôle de la circulation des navires et a veillé sur la sécurité de la navigation maritime dans le détroit de Gibraltar.

A cet effet le centre a effectué les opérations suivantes :

- La réception et traitement de 29,816 déclarations maritimes obligatoires;
- La contribution efficace au processus de coordination de 128 opérations de recherche et sauvetage maritime qui ont permis de sauver environ 2340 candidats à l'immigration clandestine dans le détroit de Gibraltar;
- L'enregistrement et la déclaration de 12 infractions aux règles de la circulation des navires commerciaux dans le détroit de Gibraltar et le non respect de la réglementation de la Résolution de l'Organisation Maritime Internationale;
- La diffusion de centaines de bulletins d'information relatifs aux conditions de trafic maritime dans le détroit de Gibraltar ainsi que la diffusion du bulletin météo de la région pour donner aux navires traversant le détroit toutes les informations nécessaires à leur la sécurité;
- La poursuite de l'exploitation du Centre National des données sur la navigation commerciale par une société spécialisée dans le domaine en vertu d'un marché conclu par la Direction de la Marine Marchande avec ladite société, qui, en même temps fournit un service d'accès aux satellites pour la surveillance des mouvements des navires.

### Etudes

#### • Journée d'étude sur la stratégie du secteur du transport maritime

La compétitivité du Maroc au sein des marchés internationaux est tributaire des développements du secteur du transport maritime et de la capacité de la flotte marocaine pour couvrir une grande partie de son commerce extérieur au niveau des marchés traditionnels également pour l'ouverture de nouveaux marchés.

Les compagnies marocaines de transport maritime font face à une grave crise financière qui menace l'existence du pavillon national. Ce qui rend indispensable la mise en place d'un nouveau cadre stratégique pour regagner la compétitivité et pour assurer la croissance et la viabilité de la flotte nationale

A cet égard, le Ministère de l'Équipement, du Transports et de la Logistique a lancé une étude sur la stratégie du secteur du transport maritime au maroc et le soutien de la flotte nationale.

Cette étude aura pour objectif de :

- Faire un diagnostic de la situation actuelle du transport maritime marocain pour les segments du trafic maritime fret et passagers;
- Identifier les défis et les enjeux clés pour le secteur du transport maritime et les options stratégiques possibles de dynamisation du transport maritime fret et passagers;
- Choisir l'option la plus appropriée et décliner la stratégie retenue en un plan d'action pragmatique pour le développement du pavillon maritime national.

Il est à signaler, que la deuxième phase de cette étude est en cours de validation.

### La coopération internationale en 2013.

En ce qui concerne la coopération dans le domaine de la marine marchande, le ministère a signé un certain nombre d'accords et de protocoles d'entente et a échangé quelques correspondances sur des projets de conventions en vue d'une concrétisation ultérieure. .

Les accords signés cette année sont :

- La convention de la coopération bilatérale turco-marocaine dans le domaine du transport maritime en date du 3 Juin 2013;
- Le protocole d'entente entre les gouvernements du Royaume du Maroc et la République Islamique de Mauritanie en date du 24 Avril 2013;
- Les protocoles d'entente entre les gouvernements du Royaume du Maroc et la République Sénégalaise dans les domaines maritime et portuaire en date du 26 Juillet 2013.

L'approbation d'un certain nombre d'accords bilatéraux tels que :

- L'accord bilatéral dans le domaine du transport maritime entre les gouvernements du Royaume du Maroc et la République de Bulgarie, signé à Rabat le 28 Septembre 2010 et ratifié par la partie marocaine le 7 Mars 2013;
- L'accord bilatéral dans le domaine du transport maritime entre les gouvernements du royaume du Maroc et la République du Congo Brazzaville signé le 23 Février 2010 et ratifié par le Maroc le 7 Mars 2013;
- L'accord bilatéral dans le domaine du transport maritime entre les gouvernements du Royaume du Maroc et la République de l'Inde signé à New Delhi le 22 Février 2000 et ratifié par le Maroc le 7 Mars 2013;
- L'accord bilatéral dans le domaine du transport maritime entre les gouvernements du Royaume du Maroc et la République du Liban, signé à Rabat le 24 Décembre 2001 et ratifié par le Maroc le 7 Mars 2013;
- L'accord bilatéral dans le domaine du transport maritime entre le Royaume du Maroc et le Conseil des ministres de l'Ukraine, signé à Rabat le 7 Décembre 2009 et ratifié par le Maroc le 7 Mars 2013;
- L'accord bilatéral dans le domaine du transport maritime entre le Royaume du Maroc et la République du Bénin signé à Rabat le 17 Juillet 2006 et ratifié par le Maroc le 7 Mars 2013.

En ce qui concerne la coopération multilatérale, et en particulier en matière de programmes de coopération avec l'Union européenne, le Maroc a bénéficié des projets suivants :

- Le programme européen sur les voies maritimes rapides suite à l'initiative de l'Union Européenne et qui vise à établir des liens multi-intermédiaires de porte à porte fiable, efficaces, complémentaires et respectueux de l'environnement maritimes. Ce programme a été achevé en Octobre 2013;
- Le projet de la politique maritime complémentaire de la région méditerranéenne, qui a été lancé afin d'appuyer la politique européenne de voisinage. Ce projet vise à faciliter une approche complète des politiques maritimes pour la Méditerranée.

Dans ce contexte, la direction de la marine marchande a participé aux travaux du cinquième atelier technique régional qui a eu lieu à Athènes

entre le 16 et 17 Avril 2013 afin d'adopter l'approche de la « masse marine » et la création d'un centre de connaissance maritime pour la Méditerranée. La Direction de la Marine Marchande a participé également dans les travaux du douzième Congrès « FEMIP » (Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat) organisé par la Banque Européenne d'Investissement et la Commission européenne à Athènes entre le 18 et 19 Avril 2013 sur le thème de « Economie Bleue pour la Méditerranée : Renforcement de la coopération maritime »

### Candidature du Maroc au Conseil de l'Organisation Maritime Internationale (OMI)

L'assemblée générale de l'Organisation Maritime Internationale a organisé à Londres du 25 novembre au 4 décembre 2013 sa 28ème session. Au cours de cette session, des élections ont été organisées pour élire 40 membres au sein de ce Conseil, organe Directeur de l'OMI entre deux sessions de cet assemblée.

Grâce à l'obtention de 77% des voix, soit 119 voix sur 154 au total, le Maroc a été réélu pour un nouveau mandat allant de 2014 à 2015.

### L'audit volontaire des États membres de l'Organisation Maritime Internationale

En vertu du plan d'audit volontaire des États membres de l'Organisation Maritime Internationale, le Maroc a subi un audit volontaire, entre le 9 et le 16 Septembre 2013, en conformité avec les procédures dictées par l'organisation.

### Projets

- L'achat et l'installation de quatorze stations AIS (Système d'identification automatique des navires) avec l'intégration d'un système d'information, de livraison, de collecte et de traitement de données au sein du centre de contrôle de transport maritime. Ce projet a été achevé, quant aux stations AIS, elles sont en cours d'exploitation.
- L'hébergement et l'utilisation des services du Centre National de données LRIT
- Un système d'identification et de téléguidage des navires et l'utilisation du service d'accès par satellite (ASP) pour le compte de la Direction de la Marine Marchande. Ce projet est en cours d'exécution.





## Aéroports et transport aérien

Trafic aérien	30
Trafic aérien des voyageurs	30
Fret aérien	30
Mouvements des avions	30
Les lignes du transport aérien	30
L'aviation générale et l'action aérienne	30
Développement de la capacité aéroportuaire	30
Amélioration de la qualité des services de la R.A.M (Royal Air Maroc)	31
Promotion du transport aérien	31
Qualité et sécurité des services de transport aérien	31
Etudes du développement du transport aérien	32
Valorisation du domaine public aéroportuaire	32



# AÉROPORTS ET TRANSPORT AÉRIEN

## TRAFIC AÉRIEN

Le transport aérien international au Maroc a connu une avancée remarquable à partir et vers le Maroc depuis la mise en oeuvre de la libéralisation. Le trafic a ainsi connu une croissance importante suite à l'entrée en vigueur de la Convention sur le ciel ouvert avec l'Union Européenne en 2006, ainsi que la promotion de la destination Maroc sur les marchés européens, asiatiques, africains et arabes qui devraient accompagner la mise en œuvre de l'application de ces accords.

## TRAFIC AÉRIEN DES VOYAGEURS

Le trafic aérien commercial des voyageurs a connu en 2013, un taux remarquable de développement s'élevant à 9,21%, par rapport à l'année 2012, ce qui représente un transport de près de 16,5 millions de passagers.

## FRET AÉRIEN

Le fret aérien a enregistré une amélioration relative d'environ 2,14%. Le volume du fret aérien est passé à 52,883 tonnes au cours de l'année 2013, contre 51,775 tonnes pour l'année 2012.

## MOUVEMENTS DES AVIONS

Parallèlement aux mouvements des voyageurs, le mouvement des avions a connu une croissance de 9,66 % correspondant à 150,134 mouvements contre 136,911 mouvements enregistrés en 2012.

## LIGNES DU TRANSPORT AÉRIEN

Au cours de l'année 2013, 40 entreprises se sont vues octroyées une autorisation pour assurer les vols réguliers, 14 entreprises, une autorisation pour effectuer des vols occasionnels et 4 autres autorisations pour le transport de marchandises. Le tableau suivant montre la répartition de ces autorisations par type de vol :

TYPE DE VOLS	Nombre des licences accordées
Programme des vols réguliers approuvés.	40
Programme frets approuvés	04
Programme charte approuvée	14
Vols titulaires individuels autorisés (Réguliers et fret)	143
Vols charter individuelle autorisés	222

C'est au cours de cette saison que 30 nouvelles lignes ont été ouvertes, ce qui a permis d'ajouter 70 vols hebdomadaires, dont 19 vols par semaine au départ de l'aéroport Mohammed V à Casablanca et un vol au départ de l'aéroport d'Agadir.

## L'AVIATION GÉNÉRALE ET L'ACTION AÉRIENNE

Dans le domaine de l'aviation générale et de l'action aérienne, au cours de l'année 2013, 3458 autorisations aériennes ont été attribuées pour les vols de l'aviation générale individuelle (transit et atterrissage) 132 autorisations pour l'exploitation par des compagnies aériennes privées marocaines et 3 autorisations délivrés à des entreprises étrangères.

Dans le cadre des autres activités aériennes légères, il a été accordé dans la même période 120 autorisations pour accomplir des compétitions aériennes, la supervision aérienne des compétitions terrestres ainsi que des manifestations de parachutisme.

A titre de rappel, la cadence des vols hebdomadaires est passée de 560 vols en été 2003 à 1329 vols en 2013.

## DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ AÉROPORTUAIRE

L'année 2013 a connu la réalisation de plusieurs projets opérationnels relatifs à l'extension de plusieurs aéroports et terminaux dont :

- La poursuite des travaux de réaménagement et d'extension du terminal 1 de l'aéroport Mohamed V;
- La réalisation des travaux d'élargissement d'infrastructures au sein de l'Aéroport de Marrakech avec la construction du nouveau terminal d'une superficie de 67.000 mètres carrés, et ce pour arriver à une superficie totale de 100.000 mètres carrés contre 33.000 mètres carrés actuellement avec une capacité d'accueil de 9 millions de passagers par an;
- La construction d'un nouveau terminal à l'aéroport de Fès d'une superficie de 17.000 mètres carrés, ce qui portera la superficie totale à 31.500 mètres carrés et permettra le traitement de trois millions de passagers par an;
- L'extension et la restructuration du terminal voyageurs de l'Aéroport de Nador pour augmenter sa superficie à 20 000 mètres carrés contre 5000 mètres carrés actuellement, ce qui équivaut à une capacité d'accueil annuelle de deux millions de passagers;
- La construction d'un terminal sur une superficie de 7000 mètres carrés et de bâtiments annexes sur une superficie de 2000 mètres carrés ainsi que l'extension et la réhabilitation des pistes de décollage de l'aéroport de Guelmim;
- La construction d'un terminal à l'aéroport de Zagora d'une superficie de 2700 mètres carrés, ce qui lui permettra d'accueillir deux Boeing B737 de taille moyenne à la fois;

# AÉROPORTS ET TRANSPORT AÉRIEN

- La poursuite du projet d'extension de l'aéroport de Beni Mellal dont sa réalisation s'inscrit dans le cadre du partenariat entre l'ONDA et le Conseil Régional de Tadla Azilal. Un projet qui vise à construire un terminal sur une superficie de 1500 mètres carrés, un bâtiment de lutte contre les incendies sur une superficie de 400 mètres carrés, une tour de contrôle et des bâtiments techniques sur une superficie de 5000 mètres carrés ainsi que plusieurs infrastructures et ouvrages nécessaires pour l'exploitation du trafic aérien;
- La construction d'un deuxième centre pour le contrôle de sécurité de la navigation aérienne à l'aéroport d'Agadir.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES DE LA RAM (ROYAL AIR MAROC)

L'année 2013 a connu la poursuite de l'exécution du contrat-programme entre l'Etat et la compagnie nationale de la Royal Air Maroc pour la période 2011-2016, les réalisations suivantes ont été concrétisées :

- L'entrée en vigueur du programme de modernisation des sièges et des espaces intérieurs d'avions appartenants à la Royal Air Maroc et qui concerne 29 avions, dont 25 appareils de type Boeing 737 de la nouvelle génération, 3 avions de type Boeing 767 et un avion de type Boeing 747,
- La signature de trois accords de partenariat avec chacune des provinces de Guelmin Essmara, Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra et Oued dahhab Lagouira, par la réouverture de la liaison aérienne entre Casablanca-Guelmin et Tantan, et l'augmentation du nombre de vols entre Casablanca et les villes de Laayoune et Dakhla. Les vols à destination de Laayoune et Dakhla auront lieu à bord de Boeing 717, et à destination de Guelmin et Tantan à bord de l'ART72 .
- La signature, mercredi 18 Décembre 2013, d'un accord de partenariat pour le développement du transport aérien domestique et la promotion de vols en direction de la région Souss-Massa-Daraa. Cet accord vise à développer la liaison aérienne entre Casablanca-Ouarzazate-Zagora en finançant sept vols hebdomadaires entre Casablanca et Ouarzazate, y compris deux voyages à travers la ville de Zagora.
- La signature d'un accord de partenariat avec le Ministère en charge de la communauté marocaine résidente à l'étranger et qui vise à faciliter le transport aérien au profit des MRE dans la limite de 40 000 sièges.
- La signature, le mercredi 18 Décembre 2013, d'un accord de partenariat avec les Nations Unies afin de relancer et de faciliter les voyages au profit des employés de l'organisation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

- La signature d'un accord avec la compagnie d'aviation russe (AEROFLOT) afin d'assurer un certain nombre de voyages entre les villes russes et l'aéroport international Mohammed V.

## PROMOTION DU TRANSPORT AÉRIEN

L'année 2013 a connu plusieurs opérations et procédures relatives à la promotion du transport aérien au Maroc:

- L'organisation du Forum international de l'aviation qui se tiendra à Marrakech au Maroc du 3 au 6 Juin 2014,
- L'ouverture d'une ligne aérienne reliant Casablanca à Tenerife le 29 Octobre 2013,
- La participation au congrès international de l'aviation humanitaire qui s'est tenue à Marrakech du 9 au 11 Octobre 2013,
- La réunion avec le président du conseil d'administration de l'Association d'Aviation des Hommes d'Affaires au Moyen-Orient le 11 Octobre 2013,
- La rédaction de deux rapports concernant l'analyse du programme d'exploitation des vols internationaux réguliers par les compagnies aériennes desservant le Maroc,
- La création d'un observatoire du transport aérien au Maroc,
- L'étude du schéma directeur national aéroportuaire.

## QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SERVICES DE TRANSPORT AÉRIEN

Concernant la qualité et la sécurité des services de transport aérien, le ministère a réalisé en 2013 plusieurs projets se rapportant à la qualité de la gestion des aéroports, et il s'agit en particulier des projets suivants :

- Le développement de la capacité d'accueil des secteurs de contrôle aérien;
- L'organisation et la gestion de l'espace aérien national par la ré-étude et la classification des espaces de navigation des aéroports et l'étude du réseau national de routes aériennes;
- L'introduction de nouvelles réglementations d'approche reposant sur des dispositifs d'atterrissage reliés aux satellites;
- La gestion du système d'information de vol par la mise en service d'un nouveau système de gestion automatique de l'information aéronautique;
- Le renforcement des conditions de sécurité dans l'espace aérien des provinces du sud du royaume à travers la mise en place d'antennes à Laayoune, Smara et Dakhla afin de renforcer la sécurité du transport traversant l'espace aérien;
- L'installation d'une station radar pour les besoins de surveillance du

Centre National pour la Sécurité de la Navigation, en utilisant un radar de proximité à l'aéroport de Fès et de Tanger;

- La mise en œuvre d'un système de traitement de données radar dans les aéroports de Fès, Tanger et Oujda.

## ETUDES DU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT AÉRIEN

L'année 2013 a connu la réalisation des études suivantes :

- La réalisation de l'étude du schéma de développement du transport aérien au Maroc et le lancement de l'élaboration de règlements et des dispositions juridiques nécessaires en conformité avec les résultats de cette étude;
- La réalisation d'une étude pour le développement du fret aérien au Maroc;
- La préparation d'une étude pour le développement du transport aérien domestique après l'organisation d'un colloque sur le sujet,
- La réalisation d'une étude du schéma directeur aéroportuaire à l'horizon 2030, dont les résultats ont permis de faire une analyse complète de l'état des aéroports nationaux et de proposer une stratégie pour leur développement;
- Une étude plus approfondie visant la mise à niveau du réseau de routes aériennes et la ségmentation de l'espace aérien national pour accompagner

la croissance prévue du trafic aérien au cours de la période 2013-2030;

- Le lancement d'une étude sur le développement de la stratégie de transport aérien, appelé « AJWAA ».

## VALORISATION DU DOMAINE PUBLIC AÉROPORTUAIRE

Le ministère a poursuivi en 2013 une série de projets s'inscrivant dans le cadre de la nouvelle vision stratégique qui concerne la valorisation du domaine public aéroportuaire à travers : La poursuite de la deuxième tranche du pôle aérien de l'aéroport Mohammed V à Casablanca et la signature de sept accords avec des compagnies spécialisées.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, a également supervisé le lundi 30 Septembre 2013 à Nouasseur, l'inauguration de la station industrielle intégrée spécialisée dans les métiers de l'industrie aéronautique et l'inauguration de l'espace « Medpark ». Il a aussi donné le coup d'envoi pour les travaux de construction de la première usine en Afrique, de la filiale de l'entreprise canadienne spécialisée dans la construction des avions «Bombardier».







## Le développement de **la compétitivité logistique**

Récapitulatif de la stratégie logistique nationale	34
Bilan d'avancement des projets stratégiques au niveau national pour le développement de la compétitivité logistique	34



# DÉVELOPPEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ LOGISTIQUE



## RÉCAPITULATIF DE LA STRATÉGIE LOGISTIQUE NATIONALE

La stratégie logistique nationale fait face à des défis économiques de taille. En effet, elle vise à réduire le coût des charges logistiques dans le produit intérieur brut de 20 à 15 % à moyen terme, à accélérer la croissance du produit intérieur brut de 0,5 % par an, ce qui représente un gain direct de valeur ajoutée qui découle de la réduction des coûts logistique et l'émergence d'un secteur logistique plus compétitif, sans oublier sa participation dans le développement durable du Maroc à travers la réduction de 35 % des émissions de dioxyde de carbone résultant du transport de marchandises et la réduction de la pollution et la surpopulation des routes et des villes.

Pour atteindre les objectifs globaux tracés pour le développement de la compétitivité logistique de l'économie nationale, la mise en œuvre de la nouvelle stratégie logistique du Maroc s'articule autour de cinq axes clés :

- Développement et mise en œuvre d'un réseau national intégré de Zones Logistiques Multi-Flux (ZLMF), à proximité des bassins de production, de consommation et les points stratégiques de l'échange, et des principales infrastructures de transport (Ports, Autoroutes, chemins de fer, ...) sur une superficie de 3300 hectares, dont 2080 hectares à moyen terme,
- Optimisation et massification des flux de marchandises (Les conteneurs, les céréales, les produits énergétiques, les exportations, ...),
- Mise à niveau et incitation à l'émergence d'acteurs logistiques intégrés et performants,
- Développement des compétences à travers un plan national de formation dans les métiers de la logistique,

- Mise en place d'un cadre de gouvernance du secteur et de mesures de régulation adaptées et la mise en place de l'Observatoire Marocain de la compétitivité logistique.

La mise en œuvre des mesures et procédures relatives à ces thèmes sera exécutée progressivement jusqu'en 2030.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le développement du secteur de la logistique, que le programme contracté entre l'Etat et le secteur privé, édicte la conclusion de contrats exécutifs pour le développement de zones logistiques au niveau régional, ainsi que des contrats exécutifs horizontaux et sectoriels concernant la formation et la réhabilitation du secteur du transport routier de marchandises, en plus de l'amélioration des chaînes logistique associées aux flux de produits énergétiques et agricoles, de la grande distribution nationale, des matériaux de construction et le flux d'exportation et d'importation.

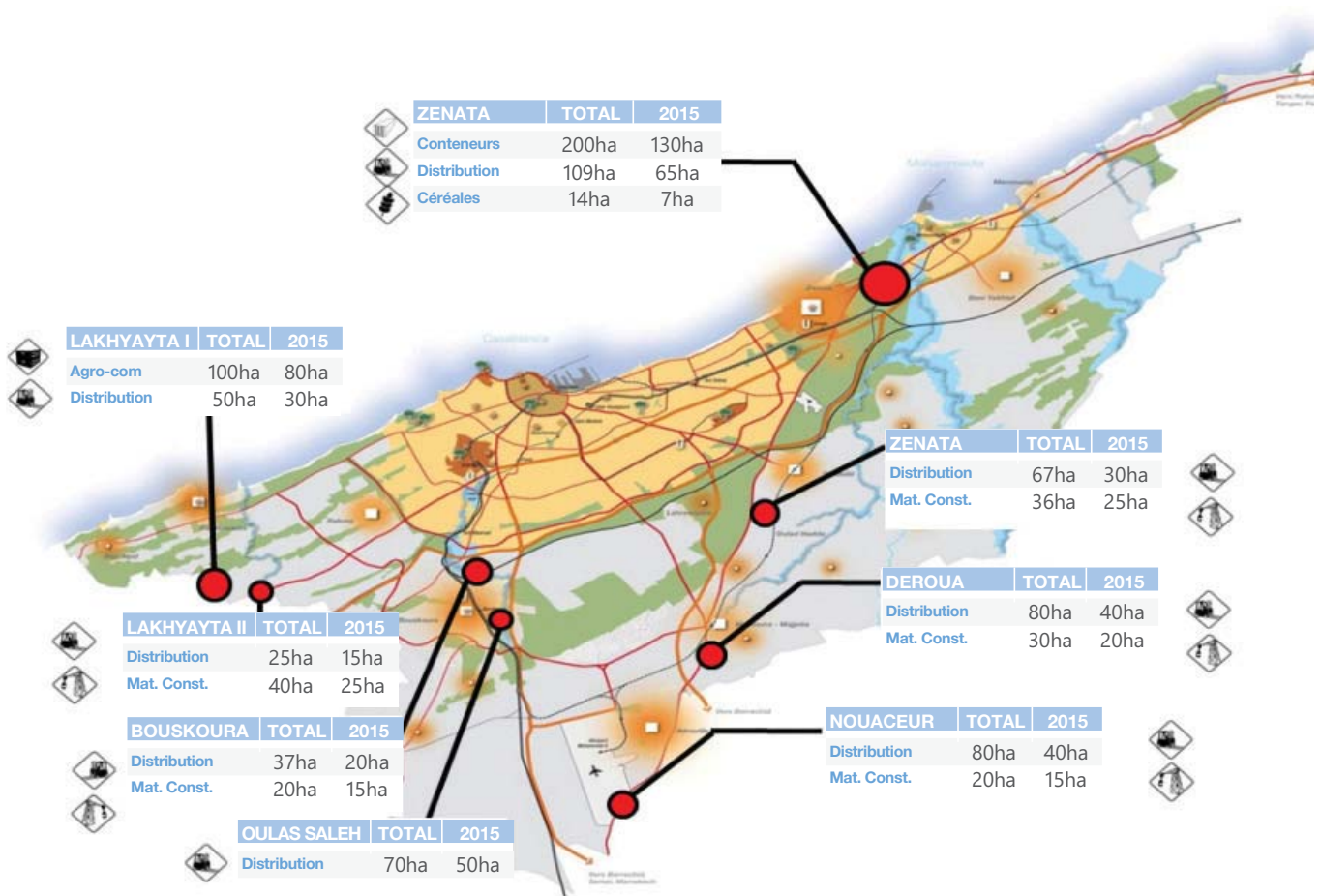
## BILAN D'AVANCEMENT DES PROJETS STRATÉGIQUES AU NIVEAU NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ LOGISTIQUE

### 1- Développement d'un réseau national intégré des zones logistiques

La stratégie logistique envisage le développement d'un réseau national de plateformes logistiques sur une superficie totale de 3298 hectares à

# DÉVELOPPEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ LOGISTIQUE

## PROJET DE ZONES LOGISTIQUES DANS LA RÉGION DU GRAND CASABLANCA



l'horizon 2030, ainsi que la transposition du plan national au niveau régional par des programmes régionaux adossés à des contrats exécutifs incluant la plupart des acteurs locaux.

### Le contrat exécutif concernant le Grand Casablanca

Le contrat exécutif du Grand Casablanca est le premier contrat conclu en Avril 2010 en la présence de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. En vertu de ce contrat, 978 hectares en été mobilisés, ce qui correspond à 30% du foncier nécessaire pour le développement du réseau national de zones logistiques.

Le lancement des travaux de développement de la première tranche de la plateforme logistique de Zenata a été réalisé en 2010 par la Société Nationale de Transport et de Logistique sur une superficie de 12 hectares actuellement exploités.

Les travaux de construction de la deuxième tranche de cette plateforme qui comprend 10 entrepôts d'une superficie de 6000 mètres carrés chacun ont pris fin en Décembre 2013.

#### LA PREMIÈRE TRANCHE DE LA PLATEFORME LOGISTIQUE ZENATA-LA PLATE FORME DE LA SNLT



Concernant le volet maritime, l'Agence Nationale des Ports a lancé des travaux de construction de la route maritime reliant le port de Casablanca et la plateforme logistique de Zenata. Toutefois, l'étude concernant le volet terrestre et sa composition financière est en cours de réalisation en coordination avec les acteurs concernés.

Parallèlement à ces travaux, deux études concernant la plateforme logistique de Zenata sont en cours de réalisation:

- La première étude, financée par la Banque Européenne d'Investissement, concerne la coordination de la réalisation de la plateforme logistique de Zenata au niveau technique, économique, environnemental et institutionnel.

- La deuxième étude concerne quant à elle, en coordination avec la première, l'évolution du volet institutionnel pour le développement de la plateforme logistique de Zenata d'une façon détaillée.

### Projets de contrats d'application régionaux en cours de finalisation.

Les travaux réalisés par l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique dans le cadre de contrats d'application, ont permis la préparation de nombreux projets de contrats dans les huit régions suivantes : Rabat-Salé-Zemmour- Zaer, Elgharb-Chrarda-Beni Hassan, Sous-Massa-Draa, Tanger-Tétouan, Marrakech-Tensift-El Haouz, Fès-Boulmane, Meknès-Tafilalet, Oued Eddahab-Lagouira .

De nombreuses consultations sont en cours pour la conclusion de ces contrats dans les meilleurs délais.

### Projets de contrats d'application régionaux en cours de préparation

Selon la même démarche, l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique a lancé les travaux concernant les six régions restantes : L'Orientale, Taza-Al Hoceima-Taounate, Chaouia-Ouadigha, Tadla-Azilal, Doukkala-Abda et Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra.

Dans ce contexte, des manuels logistiques monographiques régionaux ont été rédigés et de nombreuses réunions ont été tenues dans ces régions pour définir leurs plans logistiques.

M. Aziz Rabbah, ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a présidé, le mardi 3 Décembre 2013, une réunion visant à accélérer la mise en oeuvre de la stratégie nationale pour le développement de la compétitivité logistique. Cette réunion a permis de débattre sur l'état d'avancement de la préparation des plans de développement des zones logistiques régionales.

## 2- Optimisation et massification des flux de marchandises.

Dans le cadre de la stratégie nationale pour le développement de la compétitivité logistique, des plans d'action impliquant les acteurs publics et économiques et les entreprises logistiques, sont en cours de préparation afin d'améliorer, d'organiser et de développer les chaînes logistiques des plus importants flux de marchandises au Maroc.

Dans ce contexte, l'agence chargée de coordonner l'activation de ces projets, a pour mission de redynamiser les comités de travail rassemblant les secteurs publics et le secteur privé, et qui supervise la préparation des contrats d'application sectoriels émanant du contrat du programme conclu entre l'Etat et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc.

Ces contrats visent, en particulier, l'amélioration de la chaîne logistique des flux de marchandises qui occupent une place importante parmi les flux nationaux. Il s'agit des flux Import/Export, de produits agricoles, de matériaux de construction, de produits énergétiques et la distribution intérieur.

La préparation de trois projets de contrats d'application sectoriels a été achevée. Ces projets sont maintenant à un stade avancé de discussions et de consultations avec les acteurs publics et privés concernés. Et il s'agit de

contrats d'application pour améliorer la compétitivité de la logistique des flux Import/Export, de matériaux de construction et de distribution interne. Les projets de contrats d'application visant à améliorer la compétitivité de la logistique des flux de produits agricoles et des produits énergétiques, sont en cours de préparation, leurs achèvements de leur rédaction sont prévus avant la fin du premier trimestre de 2014.

### Contrat d'application Import/Export

Le contrat d'application pour l'amélioration de la chaîne logistique des flux Import/Export comprend 30 mesures axées sur 5 piliers constituant les leviers de base pour développer la compétitivité logistique à l'exportation et à l'importation:

- Le premier axe : Soutien de l'émergence d'agrégateurs de la chaîne logistique,
- Le deuxième axe : Développement d'équipements logistiques adaptés aux opérations Import/Export,
- Le troisième axe : Développement de l'offre de transport destinée à l'exportation et l'importation,
- Le quatrième axe : Faciliter les opérations logistiques aux frontières,
- Le cinquième axe : Renforcement de la sécurité et la sûreté des marchandises.

M. Aziz Rabah ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, a également tenu le jeudi 19 Décembre 2013 au siège du ministère, une réunion pour évaluer l'état d'avancement du contrat d'application pour l'amélioration de la chaîne logistique à l'exportation et l'importation .

### Contrat d'application pour l'amélioration de la chaîne logistique pour les matériaux de construction

Le développement de la chaîne logistique pour les matériaux de construction permettra de créer de la valeur ajoutée et d'améliorer la compétitivité de l'économie nationale en raison de l'importance des matériaux de construction dans l'activité logistique nationale (Premier flux en termes de volume au niveau national).

Trois axes prioritaires ont été définis dans le cadre du contrat d'application pour l'amélioration de la chaîne logistique pour les matériaux de construction :

- Axe 1 : Massification des flux depuis les zones de production et d'import vers les bassins de construction
- Axe 2 : Accompagnement du développement de grossistes et distributeurs professionnels offrant des services à valeur ajoutée
- Axe 3 : Soutien à la professionnalisation des autres acteurs de la filière matériaux de construction

M. Aziz Rabbah ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a tenu, le jeudi 9 Janvier 2014, au siège du ministère une réunion pour évaluer l'état d'avancement du contrat d'application sur l'amélioration de la chaîne logistique pour les matériaux de construction.

### Contrat d'application pour l'amélioration de la chaîne logistique pour la distribution interne

Le commerce intérieur joue un rôle clé d'intermédiaire entre les producteurs et les importateurs d'une part et les consommateurs d'autre part. Son coût logistique est conséquent et il est estimé en moyenne à 20 % du prix de vente des marchandises.

Les procédures prescrites dans le projet du contrat d'application pour améliorer la chaîne logistique relative à la distribution interne sont centrées sur 3 axes principaux :

- Axe 1 : Massification des flux et le développement de la sous-traitance.
- Axe 2 : Accompagnement de la modernisation du commerce traditionnel.
- Axe 3 : Contribution à la structuration de la logistique urbaine.

M. Aziz Rabah, ministre de l'Équipement, du Transport et de la logistique a présidé le mardi 7 Janvier 2014, au siège du ministère, une réunion sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat d'application pour développer la compétitivité logistique des flux de distribution interne.

### 3- Développement et émergence d'acteurs logisticiens intégrés et performants

Le développement d'acteurs logisticiens intégrés en mesure de fournir des services qui répondent aux normes stratégiques de qualité est considéré comme un axe important dans la stratégie logistique.

La mise en œuvre de la stratégie de restructuration et de dynamisme dans les activités logistiques va améliorer le niveau de professionnalisme des acteurs logisticiens surtout par le renforcement de la chaîne logistique pour divers flux de marchandises, ce qui permettra aux acteurs qui le souhaitent de moderniser et créer une réelle valeur ajoutée.

#### Offre immobilière logistique au bénéfice des acteurs privés

Dans le cadre de la promotion et de la commercialisation des entrepôts pour la première zone logistique multflux de Zenata au profit des entrepreneurs privés, un accord a été signé entre l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique et la Société Nationale de Transport et de Logistique pour l'élaboration de normes concernant la location des entrepôts à travers le lancement d'un appel d'offre.

Cet appel d'offres concerne la location de 7 entrepôts de 6000 mètres carrés chacun, dans la zone de Zenata au profit des acteurs privés :

- 3 magasins réservés aux acteurs logisticiens,
- 2 magasins réservés aux transporteurs,
- 2 magasins réservés aux transitaires.

#### Soutien au développement des communautés logistiques locales

Le premier groupement logistique (cluster) de Souss-Massa-Draa sous le nom de «Logipole» a été créé dans le cadre du soutien au développement des communautés logistiques au niveau des provinces et du projet de coopération financé par l'Union européenne en partenariat avec les îles Canaries.

Le but de cette assemblée est de stimuler les projets participatifs innovants dans le domaine de la logistique et du transport, d'améliorer la performance du secteur et d'aider à identifier les structures de projets ; le suivi, le soutien et la mise en valeur des initiatives qui pourrait prendre la forme d'études , de partenariats ou de plans d'action.

### 4- Développement des compétences dans les métiers de la logistique

La composante ressources humaines est le facteur principal pour la réussite du développement de la logistique au Maroc. A cet effet, le chantier «Formation» a été désigné comme l'un des axes prioritaires de la stratégie logistique nationale. L'objectif principal du chantier est d'accompagner le développement d'une offre de formation permettant de répondre quantitativement et qualitativement aux besoins du secteur.

Le contrat-programme entre l'Etat et le secteur privé actant la stratégie logistique nationale prévoit la déclinaison de cet objectif à travers l'élaboration d'un contrat d'application spécifique à la formation dans les métiers de la logistique.

#### Contrat d'application pour le développement des compétences dans les métiers de la logistique.

Une approche consultative avec le secteur privé et public a été adoptée sur la base des directives du contrat-programme afin d'identifier les actions

clés qui doivent être prises pour le développement de la formation de base et continue.

À cet égard, une série de travaux et de réunions bilatérales et multilatérales a été organisée pour la préparation du projet de contrat d'application. Ces réunions visent à intégrer un certain nombre de besoins et d'observations au niveau de l'offre et de la demande à la préparation de la version finale du contrat d'application.

M. Aziz Rabbah, ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a tenu le mardi 24 Décembre 2013 au siège du ministère, une réunion pour déterminer l'état d'avancement du contrat d'application concernant le développement de la formation et des compétences logistiques.

Les procédures prescrites dans le projet du contrat d'application pour améliorer la compétence dans les métiers de la logistique sont centrées sur 3 axes principaux qui constituent les leviers essentiels pour le développement des compétences en logistique :

- Axe 1 : Renforcement quantitatif de l'offre pour certains profils ;
- Axe 2 : Diversification et amélioration de la qualité de l'offre et de la lisibilité des formations proposées ;
- Axe 3 : Adéquation dynamique entre la demande et l'offre de formation dans le secteur de la logistique.

### Développement des compétences à travers un plan national de formation dans les métiers de la logistique

De nombreuses initiatives ont été entreprises pour étoffer l'offre de formation à l'image de celles de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail qui a développé une capacité permettant l'accueil de 3160 stagiaires dans les métiers du transport et de la logistique en mettant en œuvre plusieurs actions dont celle relative à la création d'un nouveau centre de formation à Taourirt dédié aux métiers du transport et de la logistique.

Les efforts devront d'ailleurs être maintenus dans le temps par tous les acteurs concernés pour combler un besoin constaté en matière de formation au niveau des opérateurs spécialisés.



**INNAUGURATION DE L'INSTITUT SPÉCIALISÉ DANS LES MÉTIERS DU TRANSPORT ROUTIER PAR SA MAJESTÉ MOHAMED VI À TAOURIRT.**

Les leviers de la coopération ont été mis à profit en vue de la concrétisation du projet de création de l'Institut Méditerranéen de la Logistique et des

Transports prévu dans la région de Tanger-Tétouan et qui a fait l'objet d'une convention cadre entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres, le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, la Fondation Tanger Med, l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis et l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

## 5- Gouvernance du secteur de la logistique

### Activation de L'Observatoire Marocain de la Compétitivité Logistique

#### Modèle organisationnel et feuille de route

Comme stipulé dans le contrat programme entre l'Etat et le secteur privé, l'Observatoire Marocain de la Compétitivité Logistique, prendra la forme d'une association à but non lucratif financée conjointement par la CGEM et l'Etat.

Dans l'incapacité de certains partenaires à contribuer au financement de l'observatoire et vu le peu d'activités lors de ses premières années d'exercice, le développement d'une structure importante de l'Observatoire n'est pas à l'ordre du jour.

En effet, un plan organisationnel provisoire a été adopté avant la transition au système associatif. Ainsi, un ensemble de travaux a été élaboré pour définir un système de gouvernance ainsi que les procédures de son fonctionnement (Dans sa version organisationnelle provisoire et définitive) et l'établissement et la publication de manière régulière d'indicateurs pertinents mesurant les progrès réalisés dans le secteur.

En Octobre 2013, le président de l'Observatoire Marocain de la Compétitivité Logistique a été nommé par la présidente de l'union générale des entreprises du Maroc.

Monsieur Aziz RABBAH, ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a présidé lundi 7 octobre 2013 au siège du Ministère à Rabat, une réunion consacrée à la validation de la feuille de route de la mise en place de l'Observatoire Marocain de la Compétitivité Logistique, et ce en présence des représentants de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, des ministères et des différents partenaires clés concernés par le projet.



**EN OCTOBRE 2013 LE PRÉSIDENT DE L'OBSERVATOIRE MAROCAIN DE LA COMPÉTITIVITÉ LOGISTIQUE A ÉTÉ NOMMÉ PAR LA PRÉSIDENTE D'UNION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES DU MAROC**

## Développement des activités de L'Observatoire.

Dans le cadre du développement des activités de l'Observatoire, la Société Financière Internationale (SFI) attachée à la Banque Mondiale a signé un accord de coopération avec l'Agence Marocaine pour le Développement des Activités Logistiques et qui comprend une assistance technique pour définir, concevoir et mettre en place les indicateurs liés à la formation et à l'emploi dans le secteur de la logistique au Maroc.

En plus, l'Agence Marocaine pour le Développement des Activités Logistiques a consacré un montant de 8 millions de Dirhams du budget de l'année 2014 pour la réalisation d'études relatives à la conception et la production d'indicateurs de suivi du développement du secteur

## Activation de l'Agence Marocaine pour le Développement des Activités Logistiques.

En plus de l'élaboration et l'approbation d'outils de travail par le Conseil d'administration de l'Agence lors de sa réunion du 13 mai 2013 (la structure organisationnelle, les règles relatives à la définition des conditions, des formes de signature de conventions, le cadre de loi pour les postes, le statut des employés), les ressources humaines et matérielles nécessaires pour l'exercice de ses fonctions ont, quant à elles, été augmentées.

L'Agence Marocaine de Développement de la Logistique a lancé trois appels d'offres successifs pour le recrutement de 3 directeurs, 11 chefs de division et 24 chefs de service. Ce qui a porté le nombre des employés au sein de l'agence à 20 employés, 3 directeurs, 9 chefs de division, 3 cadres et 4 techniciens et agents de maîtrise à la fin de l'année 2013.



**EQUIPE DE TRAVAIL DE L'AGENCE MAROCAINE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS LOGISTIQUES.**

L'agence a également loué des locaux pour installer son siège, comme elle a procédé à des demandes d'appel d'offre pour s'équiper de moyens de fonctionnements nécessaires.

## Promotion de la stratégie logistique et la coopération dans ce secteur

### La promotion et la communication

Dans le cadre de la promotion de la stratégie logistique nationale tant au niveau national qu'international, une série d'initiatives a été prise par l'Agence au cours de l'année 2013.

## Participation au salon LOGISMED en Mai 2013



La participation remarquable du Maroc à plusieurs salons dans le domaine de la logistique, en particulier sa participation en Juin 2013 au salon international de la logistique de Barcelone, ainsi qu'au Salon Atlantique de Logistique et de Transport des îles Canaries en Octobre 2013.

Participation de l'agence ,dans le cadre des campagnes de promotion menées par le Ministre de l'Equipement, du Transport et de la Logistique , dans une série d'événements, tels que le congrès des femmes chefs d'entreprises mondiales, organisé à Marrakech en Septembre 2013, le deuxième Forum international des oasis et du développement durable qui s'est tenue à Zagora en Novembre 2013 ainsi que la deuxième session , du Salon International des Mines et des Carrières, organisé en Décembre dernier à Casablanca.



- Le lancement de la conception et de la réalisation du site électronique institutionnel de l'Agence.

En outre, une série de présentations sur la stratégie nationale de la logistique a été faite à l'occasion de la réception de plusieurs délégations d'hommes d'affaires telle que la délégation économique Hollandaise «Transport et Logistique», organisée en Septembre 2013 par le Conseil des Affaires Hollandaises et Africaines «Netherlands African Business Council» ou de la délégation «Languedoc-Roussillon» en Novembre 2013 au Maroc.

### Coopération

Dans le domaine de la coopération, l'agence a conclu en Septembre 2013 une série de contrats avec des organismes Financiers et Internationaux afin de mobiliser des fonds sous forme de subventions et d'assistance technique, pour la réalisation d'études et services consultatifs contribuant à la mise en œuvre de la stratégie nationale de la logistique. Et cela Concerne :

- L'accord de coopération avec la Société financière internationale rattachée à la Banque Mondiale pour l'élaboration d'indicateurs spécifiques à l'emploi et à la formation dans le secteur de la logistique,
- L'accord avec la Banque Européenne d'Investissement pour la réalisation de l'étude de structuration et la coordination de la mise en place de la zone logistique euro-méditerranéenne à flux multiples de Zenâta.

Un ensemble d'initiatives a été pris dans le domaine de la coopération, en particulier avec la région du Languedoc-Roussillon pour le développement du secteur de la logistique, ainsi qu'avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour réaliser une étude comparative du cadre juridique et réglementaire pour le développement des secteurs de la logistique au Maroc.



### Indices de la performance logistique

Selon le rapport de la Banque Mondiale «Connecting to Compete 2012: Trade Logistics in the Global Economy», le Maroc se positionne au 50<sup>e</sup> rang mondial en 2012 sur la base de l'indicateur de performance logistique (LPI) au lieu du 94<sup>ème</sup> rang en 2007.

Ce sont 44 places qu'il a gagnées en 5 ans. Dans un classement plus récent qui porte sur un échantillon des pays émergents, le Maroc a affiché une amélioration de sa performance logistique supérieure à la moyenne dans le groupe de 45 pays à revenu intermédiaire. Il est placé 17<sup>ème</sup> en 2012 contre 21<sup>ème</sup> l'année précédente.

Aussi, au niveau de la logistique et des transports, le Maroc s'est hissé au 3<sup>ème</sup> rang de «l'indice Euler Hermes d'effort d'intégration aux réseaux de transports mondiaux en 2012», derrière la Chine et la Corée du Sud et devant les Etats-Unis, Hong Kong et l'Allemagne.

Pour rappel, cet indicateur recouvre la connectivité des transports maritimes et des données de transports aériens.

Cette position s'explique, selon Ludovic Subran, chef économiste du groupe Euler Hermès, par «des réalisations comme Tanger Med qui est désormais un hub du commerce mondial grâce au développement des infrastructures et de la logistique et à la libéralisation des services».







## Maitrise d'ouvrages déléguée

Domaine de la Maîtrise d'ouvrage déléguée des projets d'équipements publics	42
Réalisations dans le domaine de la réglementation, la recherche, la formation et le renforcement de la qualité	44



# MAITRISE D'OUVRAGES DÉLÉGUÉE

La mise en œuvre de la politique de développement économique et sociale du gouvernement se base principalement sur la réalisation de programmes prioritaires dans le domaine des équipements publics et ce, en vue de répondre aux besoins croissants des habitants et aux attentes des citoyens spécialement dans le domaine social.

Dans l'objectif de réaliser ce programme dans les meilleures conditions en terme de qualité, maîtrise des coûts et des délais, le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a entrepris beaucoup d'efforts, autant que maître d'ouvrage délégué, pour développer la qualité dans le domaine du secteur des équipements publics.

Dans ce cadre, le Ministère a réalisé en 2013, plusieurs actions précédentes dans les domaines suivants :

- Le domaine de la Maîtrise d'ouvrage déléguée pour les projets d'équipements publics;
  - Le domaine de la réglementation technique, la formation continue et la promotion de la qualité dans le domaine des équipements publics.
- Parmi ces actions on peut citer :

## DOMAINE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE DES PROJETS D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS.

### Maîtrise d'ouvrage déléguée pour les grands équipements publics

Durant l'année 2013, le ministère de de l'Équipement, du Transport et de la Logistique est intervenu en tant que maître d'ouvrage délégué pour

réalisation des grands équipements publics programmés dans le cadre de la politique du gouvernement en matière du développement économique et social. Parmi, ces grands équipements, on cite :

- L'achèvement de la construction du grand complexe sportif d'Agadir où s'est déroulé un match-test pour l'ouverture du stade au public le 11 Octobre 2013 avec un coût de 1100 millions de dirhams;
- L'achèvement de la réalisation de la deuxième tranche du centre hospitalier universitaire Mohammed VI de Marrakech (Taux d'avancement des travaux : 98 %), l'achèvement du projet est prévu pour le mois de Mars 2014 avec un coût de 456 millions de dirhams;
- L'achèvement de la réalisation du Musée National des Arts Modernes à Rabat avec un coût de 180 millions de dirhams;



- La poursuite de la construction de l'Institut Supérieure de Musique et des Arts de Danse à Rabat (Taux d'avancement des travaux : 55 %) avec un coût de 173 millions de dirhams;
- La poursuite de la construction de 6 complexes universitaires (un complexe achevé et 5 avec un taux d'avancement de travaux de 65%) avec coût de 245 millions de dirhams.
- La poursuite de l'aménagement et de l'extension du siège du parlement (Taux d'avancement des travaux : 90 %) avec un coût de 120 millions de dirhams;
- L'achèvement de l'aménagement et de l'extension du siège du Conseil Constitutionnel avec coût de 60 millions de dirhams;
- La poursuite de la réalisation du siège du conseil supérieur de l'enseignement (Taux d'avancement des travaux : 30 %) avec un coût de 120 millions de dirhams;
- La poursuite de la réalisation de la deuxième tranche du complexe administratif de l'Institut Mohammed VI pour le développement des affaires sociales de l'éducation et de l'emploi (Taux d'avancement des travaux : 70 %) avec un coût de 85 millions de dirhams.



#### • Maîtrise d'ouvrage déléguée des programmes sociaux

La lutte contre la pauvreté, la réduction des disparités sociales et l'amélioration des conditions de vie des catégories les plus défavorisées de la population a nécessité la mise en œuvre de programmes de construction et de rénovation des équipements sociaux visant notamment le renforcement du dispositif national d'accueil et d'aide aux personnes démunies et vulnérables, l'amélioration qualitative et quantitative des prestations sociales dispensées par les écoles, les centres d'éducation et du travail notamment au bénéfice des jeunes filles et des femmes rurales et l'élargissement des possibilités de formation et d'insertion professionnelle des jeunes.

L'importance et le caractère éminemment social et humain de ces programmes, d'une part, et le souci de leur réalisation dans les meilleures conditions de qualité, de coûts et de délais d'autre part, ont conduit les organismes maîtres d'ouvrages des dits programmes sociaux à en confier la prise en charge au Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique à travers sa Direction des Equipements Publics.

Le bilan de la maîtrise d'ouvrage déléguée fait ressortir un nombre de projets réalisés à ce jour très conséquent notamment :

- La livraison de 26 centres sociaux et la poursuite de la réalisation de 13 autres centres, 4 opérations de relogement social pour un montant global de 670 millions de dirhams.
- La poursuite de la réalisation de 28 terrains sportifs de proximité pour l'athlétisme (18 ont été livrés et 10 autres connaissent un taux d'avancement de travaux de 65%) pour un montant total de 568 millions de dirhams
- La poursuite de la réalisation du programme national pour la réhabilitation des mosquées et salles de prière et qui comprend 43 réalisations livrées et 127 autres en cours de travaux pour un montant total de 312 millions de dirhams.

#### Maîtrise d'ouvrage déléguée de projets d'adaptation des bâtiments administratifs relevant du METL

Au cours de l'année 2013, le ministère a offert à ses entités un cadre de travail remplissant toutes les conditions nécessaires pour améliorer le niveau des services publics fournis et encourager les ressources humaines à travers la poursuite de la construction, de l'extension et de l'entretien du patrimoine administratif du ministère. En effet, 8 blocs de bâtiments ont été livrés et les travaux et l'entretien de 18 bâtiments appartenant aux services extérieurs du ministère soit en cours de réalisation et ce pour un montant total de 99 millions de dirhams.

#### Maîtrise d'ouvrage déléguée des projets de réhabilitation des bâtiments administratifs dans le cadre des conventions avec les donneurs d'ordres publics.

Dans le cadre des programmes d'adaptation et d'extension du patrimoine de l'Etat en bâtiments administratifs relevant de plusieurs départements ministériels, la DEP a assuré la réalisation de plusieurs opérations de constructions et d'aménagements.

Ces programmes ont permis d'améliorer les structures d'accueil et d'équiper les donneurs d'ordres publics de locaux administratifs répondant



# MAITRISE D'OUVRAGES DÉLÉGUÉE

à leurs besoins et ce pour accompagner la politique de modernisation et de décentralisation des services publics. On peut citer :

- La poursuite de la réalisation des bâtiments administratifs de la Direction Générale de la Sureté Nationale dont 4 ont été livrés et 30 autres en cours de réalisation, pour un montant total de 716 millions de dirhams.
- L'achèvement de la réalisation des travaux de la caserne des forces auxiliaires à Laayoune pour un montant total de 85 millions de dirhams.
- La poursuite de la réalisation du siège du Centre Africain de Formation et de Recherche Administrative pour le Développement (Taux d'avancement des travaux : 65 %) pour un montant global de 44 millions de dirhams.

## RÉALISATIONS DANS LE DOMAINE DE LA RÉGLEMENTATION, LA RECHERCHE, LA FORMATION ET LA PROMOTION DE LA QUALITÉ

### Réglementation et recherche

Parallèlement aux fonctions de maîtrise d'ouvrage déléguée, le ministère a entrepris le développement de la modélisation et de la réglementation technique dans le secteur du bâtiment et des équipements publics avec la coopération des ministères et organismes concernés et ce dans le but de développer et d'organiser ce secteur qui a connu pendant l'année 2013, l'achèvement des opérations suivantes :

- La ratification de deux projets de loi relatifs aux bureaux de contrôle spécialisés dans l'évaluation para-sismique des constructions modernes et en pisé en coordination avec le ministère en charge de l'Habitat et leur publication dans le bulletin officiel ;
- La ratification de trois cahiers de charge supplémentaires communs concernant les caractéristiques techniques liées à l'isolation phonique des équipements publics ;
- L'achèvement de l'étude sur l'efficacité énergétique des bâtiments en vue de développer un système spécial de calcul et de conception de bâtiments à faible consommation énergétique ;
- La poursuite de l'examen du cahier de charge commun sur le béton armé ;

- Le démarrage de la réalisation d'un cahier de charge commun sur la ventilation mécanique contrôlée ;
- La poursuite de la généralisation d'une base de données techniques et réglementaires accessibles dans le domaine des équipements sur le site internet du ministère afin de la mettre à disposition des intervenants sur le terrain ;
- La contribution au sein de la commission spécialisée dans l'élaboration des normes spécifiques aux équipements publics.

### Gestion de la qualité

Dans le but d'atteindre une certaine qualité dans les secteurs énumérés précédemment pour la création d'une technologie nationale dans le domaine de la maîtrise de la qualité et la réduction de coûts, la Direction des Equipements Publics du ministère de l'Equipement, du Transports et de la Logistique a mis en place un plan visant à établir deux programmes .

Ces programmes seraient un outil efficace pour la gestion, l'échange et la coordination de la qualité au sein du secteur et ce, tant au niveau des études qu'au niveau des travaux, et il s'agit en particulier de réaliser graduellement les processus suivants :

- Former d'une cellule d'architectes, d'ingénieurs civils tributaires de la direction des équipements publics, dans le cadre de la méthodologie «haute qualité environnementale» appliquée aux bâtiments ainsi que pour le développement durable appliqué aux bâtiments publics;
- Adopter une culture prônant la qualité par tous les partenaires et donner un caractère contractuel aux plans instituant la mise en place d'un service qualité dans toutes les grandes et moyennes entreprises;
- La mise à jour du système de gestion de la qualité de la direction des équipements publics conformément aux normes internationales, ce qui a abouti à l'obtention de la certification ISO 9001 version 2008 à la fin de l'année 2013.



Bâtiments et  
travaux publics



# BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

Le développement et le renforcement du secteur de Bâtiments et Travaux publics fait partie des plus importants axes stratégiques. Ce secteur a bénéficié d'un intérêt spécial et, a connu la réalisation de plusieurs actions qui se résument comme suit :

- Finaliser l'étude stratégique relative au développement de l'ingénierie et de l'entreprise BTP en vue de la conclusion d'un nouveau contrat programme entre l'Etat et la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux publics ainsi que la Fédération Marocaine de Conseil et d'Ingénierie.
- Superviser les opérations visant à la création de l'observatoire du Bâtiment et des Travaux Publics, et lancer des appels d'offres pour la réalisation d'une étude sur le sujet.
- Restructurer le système de qualification et de classification des entreprises et bureaux d'études.
- Unifier et généraliser le système de qualification et de classification des entreprises BTP dans tous les secteurs ministériels, les communes territoriales, et les établissements publics.
- Réaliser une étude relative à l'établissement d'un système plus équitable de révision des prix des marchés des travaux, permettant ainsi de réduire le coût supplémentaire supporté par l'entreprise en comparaison avec le coût révisé des marchés.
- Participer à la ratification de certains textes relatifs à la conclusion et la réalisation des marchés publics (Nouveau décret relatif aux marchés publics et le projet du cahier des clauses administratives générale) ainsi que la généralisation de la mise à jour de ces textes, par l'organisation de sessions de formation à l'intention des responsables de la gestion des marchés publics, au niveau central et régional.
- Poursuivre la révision et la structuration des procédures techniques liées aux marchés publics dans le cadre des travaux des comités de normalisation, à stimuler les comités chargées de réaliser le cahier des charges communes, le cahier spécifique des charges spéciales ...; On peut citer dans ce cadre, la ratification de deux projets de loi relatifs aux bureaux de contrôle spécialisés dans l'évaluation antisismique des constructions modernes et en pisé en coordination avec le ministère en charge de l'habitat et enfin la ratification de trois cahiers de charges communes concernant les caractéristiques techniques pour l'isolation phoniques des équipements publics.

Le ministère prépare également sur une étude pour conclure un accord de partenariat avec l'Institut Marocain de Normalisation pour la préparation d'un grand nombre de caractéristiques.

En parallèle, le ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique en coopération avec le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de

l'Investissement et de l'Économie Numérique a veillé à la rénovation des pôles industriels intégrés pour la fabrication et la valorisation des matériaux de construction. À cet égard, il a été proposé l'achèvement d'un projet exemplaire au niveau de la région de Benslimane avec une superficie de 155 hectares en 2016 avec un coût d'investissement estimé à 6 milliards de dirhams, suivi de deux autres projets similaires dans les régions d'Essamara et Taza.

Dans le même secteur, le ministère a veillé à l'étude du secteur des laboratoires du BTP pour élever leurs niveaux et performances et ce pour contribuer d'une manière efficace à la stratégie des grands projets appliquée par le ministère.

Dans ce contexte, le ministère a veillé à accompagner le secteur à travers ses directions et le Laboratoire Public d'Essais et d'Études placé sous la tutelle de ministère.

Toujours dans le même contexte, une étude a été réalisée en 2013 sur l'implantation stratégique du Laboratoire Public d'Essais et d'Études. Les résultats de cette étude lui ont permis de devenir le laboratoire de référence sous l'appellation : Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics.



## Réforme du système de transport routier

Mise à niveau du transport routier des marchandises	48
Mise à niveau du transport routier des voyageurs	48
Sécurité routière	49

## Réforme du système de gestion des carrières

# RÉFORME DU SYSTÈME DE TRANSPORT ROUTIER

## MISE À NIVEAU DU TRANSPORT ROUTIER DES MARCHANDISES

Afin d'encourager l'investissement dans le secteur de transport routier de marchandises à travers la professionnalisation du secteur, l'instauration des principes de la concurrence honnête et équitable entre les entreprises dans un marché libre et l'encouragement des transporteurs à adopter la notion de qualité des services rendus comme critère principal dans le développement de l'activité de transport et la continuité des services, un contrat d'application afférent à la mise à niveau du secteur du transport routier des marchandises rentrant dans le cadre de développement des opérateurs logisticiens a été signé.

Le contrat programme 2011-2013 entre le gouvernement et les professionnels du secteur du transport routier des marchandises concernent l'organisation et la mise à niveau des opérateurs dans le secteur et la réalisation de 38 mesures regroupés en 7 axes :

- Renforcement de la structure du secteur du transport routier des marchandises ;
- Amélioration du cadre réglementaire des entreprises de transport routier des marchandises par tiers ;
- Amélioration de la compétitivité des entreprises de transport routier des marchandises pour tiers ;
- Développement du transport routier national ;
- Renforcement et modernisation du contrôle dans le secteur du transport routier ;
- Sécurité routière ;
- Protection de l'environnement.



L'année 2013 a connu la publication du décret n° 02.13.17 relatif au transport routier de marchandises pour compte de tiers ou pour compte personnel

et qui vise à réhabiliter les métiers de transport routier de marchandises pour compte de tiers et leur adaptation avec la nature et le volume de l'activité exercée et ce grâce à la création de trois registres pour le transport de marchandises pour compte de tiers au lieu d'un seul registre afin d'adapter les conditions d'exercices de la profession avec la nature et les exigences de chaque mode de transport, et créer un certificat d'aptitude professionnel pour valoriser la profession et faciliter les procédures.

Le ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a convenu de préparer, en concertation avec les professionnels, l'organisation en décembre 2013 d'une journée nationale pour l'évaluation du bilan juridique et économique de la décennie de mise en œuvre de la réforme.

### Bilan juridique :

- La loi 16-99
- Le code de la route
- La loi sur le transport des produits dangereux
- La loi sur le transport des marchandises périssables
- Les conventions internationales

### Bilan économique :

- Le bilan du contrat-programme 2011-2014
- La signature d'un contrat annexe au contrat-programme qui comprend les plans d'action de la stratégie nationale pour la formation
- La signature d'un contrat-programme qui comprend les plans d'action du développement du transport routier.

## MISE À NIVEAU DU TRANSPORT ROUTIER DES VOYAGEURS

L'année 2013 a connu la poursuite de la mise à niveau du transport routier des voyageurs à travers la mise en œuvre de mesures suivantes :

- La mise en application des cahiers de charges dans le cadre de l'exploitation des services de transport routier touristique, le transport du personnel pour les tiers et le transport scolaire pour tiers
- L'élaboration d'un cahier de charges dans le cadre de l'exploitation des services de transport des voyageurs disposant d'une grande qualité et sa généralisation à tous les professionnels, dans ce cadre, un accord sur l'application de l'ensemble de ses clauses a été établi via le principe de concertation.
- L'organisation, jeudi 31 Janvier 2013 à Rabat, d'un colloque national sur la réforme du secteur du transport routier public des voyageurs, sous la présidence de monsieur le Mr. le Chef de Gouvernement. A l'issue de ce colloque, des recommandations constituant une plate-forme pour le développement d'une vision globale et participative de la réforme ont été soulignées .



# RÉFORME DU SYSTÈME DE TRANSPORT ROUTIER

- La mise en application d'une feuille de route comme une plate-forme pour la mise à niveau et la réforme du secteur suite aux recommandations du colloque, traitant les axes suivants :
  - Axe 1 : Les réformes dans le cadre du système juridique actuel, y compris la résolution de la problématique des lignes courtes et la coordination des transports.
  - Axe 2 : Le traitement du volet social des employés du secteur,
  - Axe 3 : La réforme structurelle et institutionnelle
  - Axe 4 : Mesure d'accompagnement :
- La réalisation des études nécessaires pour le développement et la mise à niveau des entreprises du transport routier des voyageurs.
- L'élaboration d'un contrat-programme entre l'Etat et les professionnels

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La poursuite de la mise en œuvre des recommandations issues du comité permanent de la sécurité routière relatives au 3<sup>ème</sup> plan stratégique d'urgence de la sécurité routière pour la période 2011-2013. Plusieurs opérations ont été achevées en 2013, concernant le cadre institutionnel, le contrôle routier ainsi que le renouvellement du parc de véhicules, dont on peut citer :

### Le cadre institutionnel

L'année 2013 a connu l'élaboration d'une vision des missions de l'Agence nationale de réglementation et de sécurité du transport (Direction des transports routiers et de la sécurité routière et le Comité national pour la prévention des accidents de la circulation) et l'envoi du projet au Ministère de l'Économie et des Finances.

### Le contrôle routier

- L'achèvement de l'opération des études d'appels d'offres pour la gestion déléguée des contraventions enregistrées à partir des équipements automatiques (970 radars fixes de contrôle de vitesse, l'équipement de 120

sections routières urbaines en appareils de contrôle du respect des feux tricolores et 10 radars pour le contrôle de la vitesse moyenne.

- La préparation d'appels d'offres pour la concession du service de contrôle des bus de transport public des voyageurs (environ 2700 bus) par un système GPS avec la création d'un centre pour le suivi, le traitement et la gestion des données de ce système, l'émission des amendes qui concernent le dépassement des limites de vitesse, notamment le manque de respect de la durée de conduite avec la possibilité de prévenir le conducteur directement et immédiatement . Sans oublier la transmission d'alertes aux autorités concernées (Gendarmerie Royale, la Sureté Nationale et le contrôle routier relevant du ministère) et l'émission de rapports périodiques sur l'activité des bus de transport public de voyageurs.

### Le renouvellement du parc automobiles

La poursuite de l'application du programme relatif au renouvellement du parc de véhicules de transport routier des marchandises et du transport routier dans le monde rural.



# RÉFORME DU SYSTÈME DE GESTION DES CARRIÈRES

Dans le cadre des travaux du comité national des carrières, avec la participation des différents secteurs ministériels et les professionnels du secteur, une stratégie a été établie pour l'organisation et le développement du secteur des carrières du royaume et cette stratégie est basée sur les volets suivants :

- La simplification des procédures administratives pour l'obtention de la permission d'ouvrir et d'exploiter les carrières
- La protection de l'environnement;
- Le renforcement du contrôle ;

Dans ce cadre le ministère a procédé en 2013 à :

- L'élaboration d'un projet de loi n° 27-13 relative à l'exploitation des carrières en collaboration avec les professionnels et sa transmission au secrétariat général du gouvernement. Ce projet vise à protéger l'environnement et adopter la transparence et la compétitivité dans le secteur ainsi que l'ajustement de ses recettes;

- La publication d'un nouveau circulaire sur l'exploitation des carrières et leur contrôle, et le transmettre à monsieur le Chef de Gouvernement;

- La préparation d'un schéma type sur la gestion des carrières dans la région de Chaouia-Ouardigha comme plan pilote (Le taux de réalisation est de 15%);

- L'établissement d'un cahier de charges spécialisé qui permet l'élaboration de plans régionaux de gestion des carrières dans l'ensemble du royaume.

En 2013, le ministère a élaboré une stratégie en vue de remplacer le sable des dunes par celui du dragage avec la mise en œuvre d'une vision globale pour permettre de lancer des appels d'offres ouverts pour l'exploitation des points de dragage et de concassage et l'utilisation du sable de dragage comme alternative au sable des dunes et ce afin de réduire l'exploitation aléatoire des carrières et de renforcer le contrôle en coordination avec les ministères concernés .



Systèmes  
**d'information**

# SYSTÈMES D'INFORMATION

Dans le cadre de la modernisation de ses outils, le ministère a développé en 2013, plusieurs projets informatiques qui visent à organiser et améliorer l'efficacité de ses services.

Dans ce contexte, le ministère a réalisé plusieurs études et de nombreuses opérations d'informations pour accomplir ses missions entre autres :

- **Elaboration du schéma directeur du système d'information :** L'achèvement de la première partie de l'étude de développement d'un plan directeur avec la mise en place d'un portefeuille de projets réalisables sur une durée de 5 ans. Cette étude comprend deux autres missions qui concernent l'assistance octroyée à la direction des systèmes d'information pour développer son organisation et ses compétences techniques et pour l'aide à la réalisation de ce portefeuille de projets.
- **Elaboration d'un schéma directeur des télécommunications,** qui fixe l'architecture générale du réseau de télécommunication nécessaire au système d'information du ministère et qui spécifie l'infrastructure et les moyens adéquats pour son suivi.
- **Applications pour le soutien de la prise de décision :** Des applications informatiques ont été réalisées afin d'aider les responsables à

mieux gérer leurs services, tel que le tableau de bord, qui comprend divers indicateurs sur les activités du ministère, et le tableau de bord de suivi des transactions publiques et des crédits.

- **Applications pour le soutien de la gestion :** Afin d'augmenter la rentabilité des services centraux et extérieurs du ministère, un système de gestion informatique des correspondances et des fichiers a été développé ainsi qu'un système d'information pour la gestion des ressources humaines et un autre pour le traitement des plaintes et des doléances.

Le ministère a veillé au développement de projets de technologie d'information pour atteindre efficacement ses objectifs stratégiques; Des objectifs qui se résument dans la création d'un système d'information pour le traitement des fichiers de mise à niveau et de classification des entreprises de bâtiments et travaux publics, un système de traitement des litiges, un système pour le traitement des dossiers d'introduction dans le fichier du domaine public de l'Etat ainsi que l'informatisation des titres d'exploitation temporaire du domaine public maritime et la gestion des infractions .



## Valorisation des ressources humaines du ministère

Ressources humaines	54
Formation	54
Institutionnalisation du dialogue social	56
Oeuvre social	56



# VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE

## RESSOURCES HUMAINES

### Projet stratégique de la direction des ressources humaines

La Direction des Ressources Humaines a développé un plan stratégique à l'horizon 2016. Ce plan vise à donner aux ressources humaines une place de choix comme facteur clé pour l'amélioration et l'optimisation de la qualité et la performance des services ministériels. Ce plan s'articule autour des quatre axes stratégiques :

1. L'amélioration de la qualité, de la transparence et de l'accessibilité des services administratifs et sociaux;
2. Le renforcement des capacités des entités du ministère en effectif et en compétences;
3. La modernisation des outils de GRH et l'adaptation du dispositif de gouvernance du ministère;
4. L'accompagnement des unités administratives dans l'accompagnement des études organisationnelles et la création des aménagements de chantier.

Pour le développement de cette stratégie et la mise en œuvre de son Plan d'action, la Direction des Ressources humaines a développé les domaines suivants:

- Le domaine des services de la direction des ressources humaines, l'amélioration de la qualité, de la transparence et de l'accessibilité des services administratifs et sociaux;
- Le domaine d'appui des ressources humaines du projet stratégique 2012-2016 visant le renforcement des capacités des entités du Ministère, en effectifs et en compétences managériales;

#### • Renforcement des effectifs et des compétences des ressources humaines du ministère

Au titre de la loi de finances 2013, 300 postes budgétaires ont été alloués au ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique. Selon les dispositions légales en vigueur le ministère a organisé des concours pour le recrutement de :

- 74 ingénieurs d'État;
- 37 administrateurs de 3ème grade;
- 138 techniciens de 2ème grade;
- 47 techniciens de 4ème grade ;
- 4 maîtres assistants de l'enseignement supérieur.

#### La promotion

Afin de récompenser l'efficacité individuelle, de nouvelles normes ont été adoptées et approuvées avec les partenaires sociaux. Les services concernés de la Direction des Ressources humaines ont veillé à promouvoir les catégories qui répondent aux exigences légales au niveau du grade et de l'échelon.

Au titre de l'année 2012, 190 fonctionnaires parmi 1072 ont bénéficié d'une promotion avec quota et 348 fonctionnaires hors quota. En ce qui concerne l'avancement d'échelon, 2834 promotions ont été enregistrées en 2012 pour les différentes catégories professionnelles.

De même, en 2013, 313 fonctionnaires de différents grades ont été promus dans le grade par le biais de 15 examens professionnels, et leur situation administrative a été régularisée.

Quatorze examens professionnels ont été programmés au profit des différentes catégories du personnel pendant les mois d'octobre et décembre 2013 et il est prévu de promouvoir encore 358 fonctionnaires.

#### • Services administratifs avec dimension sociale

Parallèlement à l'intérêt que porte le ministère pour l'appui des œuvres sociales pour le compte de ses fonctionnaires des services administratifs à caractère social leur ont été accordés et on peut citer :

- L'accord d'une grâce royale à 266 employés et fonctionnaires du ministère et des établissements publics sous sa tutelle.
- L'organisation d'une fête à l'occasion de la Journée mondiale de la femme au siège du ministère

#### • La retraite

Le nombre des départs à la retraite a atteint 204 fonctionnaires dont 29 exerçant dans les services centraux du ministère et 175 dans les services extérieurs.

## FORMATION

### La formation de base

La formation des techniciens spécialisés en travaux publics  
Le ministère dispose actuellement de deux Instituts Spécialisés des Travaux Publics (ISTP) au niveau des villes d'Oujda et de Marrakech.

Ces instituts assurent une formation de deux ans pour l'obtention du diplôme de Technicien Spécialisé dans les domaines suivants : Routes et bâtiment au sein de l'institut d'Oujda, et les spécialités : Routes, bâtiment et hydraulique au sein de celle de Marrakech.

### La formation universitaire

La formation universitaire constitue un élément efficace pour l'appui et le développement des ressources humaines du ministère, ainsi, la formation complémentaire qui se fait dans les grandes écoles au Maroc ou à l'étranger, vise à répondre aux exigences du secteur ministériel

d'une part, et d'autre part de promouvoir les cadres compétents.

Dans ce contexte 8 fonctionnaires ont suivi un parcours et une formation universitaire au titre de l'année 2013, dont 7 au sein des écoles étrangères et un seul fonctionnaire au sein des écoles marocaines

#### La formation des ingénieurs

##### L'Ecole Hassania des Travaux Publics (E.H.T.P)

L'Ecole Hassania des Travaux Publics a été fondée en 1971, afin de former des ingénieurs, développer leur compétences dans les domaines de l'ingénierie, Génie Civil, Bâtiments et Travaux Publics et l'aménagement du territoire national ainsi que dans l'ingénierie de la nouvelle technologie de l'information et communication.

Dans ce contexte, l'Ecole Hassania des Travaux publics assure les tâches suivantes :

- Former des ingénieurs d'état qualifiés au profit de l'administration, les collectivités locales et le secteur privé,
- Elever le niveau de la recherche scientifique dans les domaines liés aux domaines de leur compétence,
- Fournir une formation continue pour les ingénieurs et les cadres supérieurs des secteurs public et privé.

Le nombre de lauréats de l'école Hassania des Travaux Publics est de 263 ingénieurs, au cours de l'année 2013, dont 114 en option Génie civile.

L'année académique 2012-2013 a connu le suivi du cycle «master » par 20 étudiants au cours de la première année.

En outre l'école Hassania des Travaux Publics a organisé de nombreuses sessions pour la formation continue, totalisons 10637 (homme-jours-formation)

On peut résumer les plus grandes réalisations au cours de l'année 2013 comme suit :

- L'accord sur la dernière version du projet de loi organisant l'Ecole Hassania des Travaux Publics par le Conseil de coordination de l'enseignement supérieur, et il suivra son cours dans la procédure d'approbation
- La poursuite des travaux de restauration des infrastructures, l'équipement et la modernisation de l'école avec des outils pédagogiques nécessaires en plus de l'adoption d'un système de suivi de la qualité et le développement de l'enseignement au sein de l'école.

##### L'Institut Supérieur des Etudes Maritimes (I.S.E.M)

L'Institut Supérieur d'Etudes Maritimes est un établissement étatique de formation des cadres supérieurs géré de manière autonome, et sous la tutelle du ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique. Créé en 1979 en vertu du décret n °2-81-684 du 20 Avril 1982 correspondant au 25 Joumada II 1402 et il a été modifié en vertu du décret n ° 2-02-416 du 30 octobre 2002 et le décret n ° 2-12-623 publié le 08 Août 1434, correspondant au 17 Juin 2013 concernant la réorganisation de l'institut.

Cet institut a pour missions principales de :

- Dispenser un enseignement supérieur pour la formation des cadres nécessaires aux différentes branches de l'activité maritime ;
- Entreprendre des études et recherches nécessaires à la promotion de la formation maritime;
- Contribuer à la formation continue et au perfectionnement de l'expertise du personnel exerçant dans le domaine;
- Répondre aux exigences des conventions internationales ratifiées et en particulier ceux liés à la STCW.



L'institut adopte un régime d'internat et dispose d'un ensemble d'équipements pédagogiques et moyens nécessaires pour accueillir et former 280 étudiants.

En 2013, l'institut a enregistré une remise de diplôme à 96 lauréats, dans les disciplines suivantes : (23) Commandants, (22) Lieutenants, (26) Officiers et (25) Lieutenants de 1er degré.

Dans le cadre de la formation continue, 3 conventions ont été signées en 2013 avec les sociétés Intershiping et VIP International Group of Company et groupe Afric Performance afin de former le personnel navigant et leur remettre des brevets qui répondent aux standards requis par la Convention STCW (Convention de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille).

L'année 2013 a connu :

- La formation de 402 stagiaires répartis sur 22 sessions de formation;
- L'achèvement de plusieurs opérations d'appui et d'entretien telles que, l'acquisition des équipements sportifs, l'installation des caméras de surveillance, l'acquisition de matériels informatiques et des équipements pédagogiques pour des laboratoires automatiques et mécaniques;
- La poursuite des travaux de réhabilitation des bâtiments internes de l'institut;
- La poursuite des travaux d'aménagement de bureaux dédiés à la formation continue ainsi que la salle de soins. Le taux d'avancement des travaux est de 70 %.

#### • La formation continue

Dans ce domaine, l'année 2013 a connu la poursuite d'organisation des programmes de formation afin d'améliorer les compétences des différents cadres, y compris le personnel exerçant dans les différentes entités du ministère. Les principales opérations effectuées sont comme suit :

- La réalisation d'environ 14500 homme-jours-formation;
- La réalisation de deux programmes spéciaux pour l'appui des 18 cadres en anglais et en espagnol;
- 104 jours-homme-formation à travers l'établissement des stages à l'étranger, dans ce volet, 9 cadres ont bénéficié de stages organisés en France.

### INSTITUTIONNALISATION DU DIALOGUE SOCIAL

Dans ce contexte, six réunions ont été tenues en 2013 présidées par monsieur le ministre avec les partenaires sociaux, notamment des mesures nécessaires ont été prises pour faciliter le travail syndical ainsi que la création d'un secrétariat permanent chargé du suivi des résultats des rencontres du dialogue social.

### OEUVRE SOCIAL

- Logement : Production annuelle de 112 unités (Appartements et lots de terrains équipés), ainsi que l'octroi d'un prêt sans intérêt de la caisse du logement au profit de 14 adhérents
- Assurance Maladie complémentaire : 11000 familles bénéficiaires
- Aide scolaire : 1700 bénéficiaires
- Estivage : 789 familles bénéficiaires
- Colonie de vacances pour enfants : 200 enfants bénéficiaires
- Accompagnement et hommage aux retraités : 222 retraités
- Aide du mois du ramadan : 400 DH au profit de 3264 adhérents
- Donations de condoléances : 300 bourses d'une valeur de 3000 DH







## Le METL en chiffres

Le secteur aérien	58
Le secteur ferroviaire	60
Le secteur maritime	60
Le secteur routier	61
Le secteur de développement de la compétitivité logistique	63
Budget général d'investissement du Ministère de l'Équipement et du Transport et de la Logistique	65



# LE METL EN CHIFFRES

## LE SECTEUR AÉRIEN

**Patrimoine**  
15 aéroports

### Principaux accords aériens

Entre 2004 et 2013, le Maroc a réalisé un effort important de libéralisation d'accords aériens, en renégociant ou en aboutissant à plus de 75% des accords actuellement en vigueur.

Les accords conclus par le Maroc sont illustrés dans le graphe suivant :

Le nombre de transporteurs aériens desservant régulièrement le Maroc (hiver 2013/2014) a doublé depuis 2003 : 44 compagnies dont 14 Low Cost contre 22 en 2003 réparties comme suit :

- 03 compagnies marocaines.
- 12 compagnies d'autres pays non européens.
- 29 compagnies européennes.

### Connectivité du maroc

Le Maroc est actuellement connecté à 51 pays et 113 aéroports étrangers via des lignes régulières contre 29 pays et 43 aéroports en 2003.

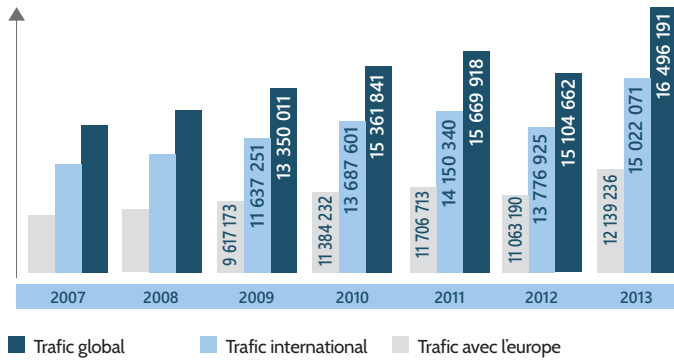
### Evolution du trafic des passagers au Maroc

La libéralisation des services aériens adoptée par les marchés internationaux ces deux dernières décennies, a permis une croissance considérable du trafic des passagers, et a apporté des bénéfices significatifs aux passagers aériens et à l'économie marocaine.

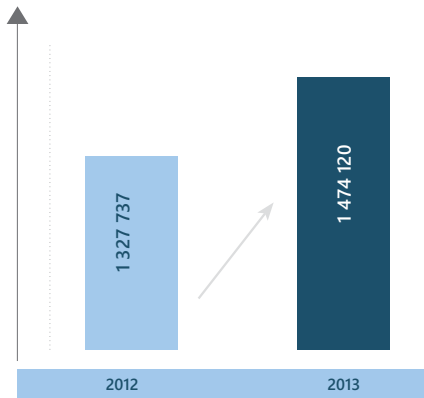
## LES ACCORDS CONCLUS PAR LE MAROC



### EVOLUTION DU TRAFIC PASSAGERS 2007-2013

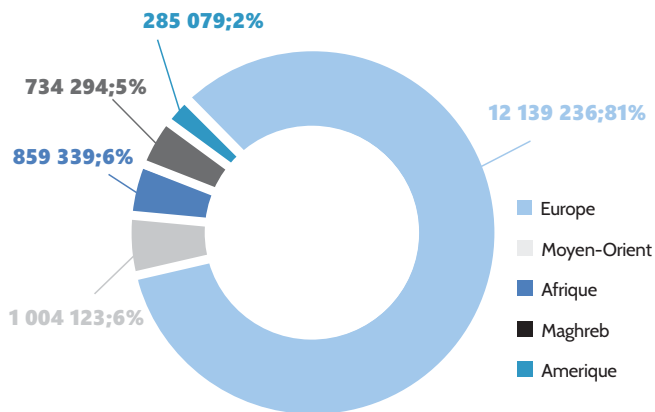


### TRAFIC DOMESTIQUE 2012/2013



### Répartition du trafic international des passagers par régions

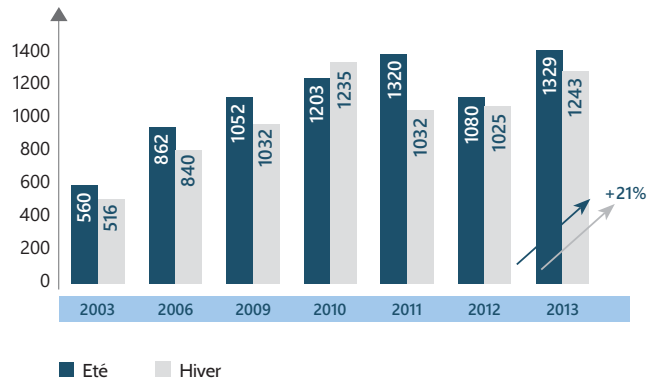
Avec une part de marché de 81% du total des passagers internationaux enregistrés en 2013 et une hausse de 10% par rapport à l'année 2012, l'Europe est le principal marché aérien du Maroc quant au total de passagers internationaux.



### Evolution des fréquences des vols réguliers

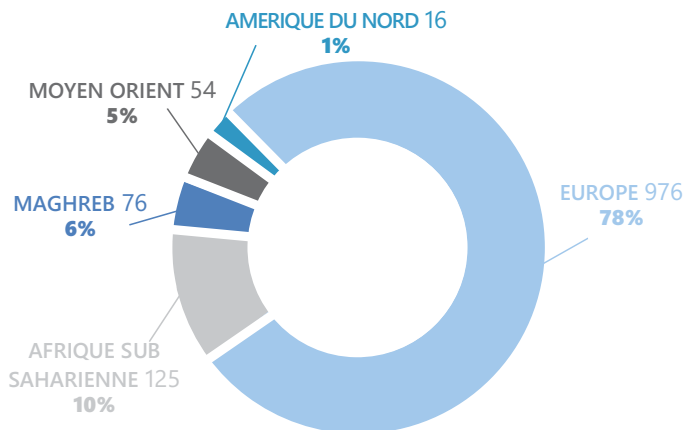
Le nombre de fréquence s'est redressé durant la saison été 2013 pour atteindre un niveau record de 1329 fréquences hebdomadaires, soit une hausse de 23% par rapport à la saison été 2012.

Durant la saison hiver 2013-2014, 1243 fréquences hebdomadaires ont été programmées, soit une hausse de 21% par rapport à la même saison précédente.



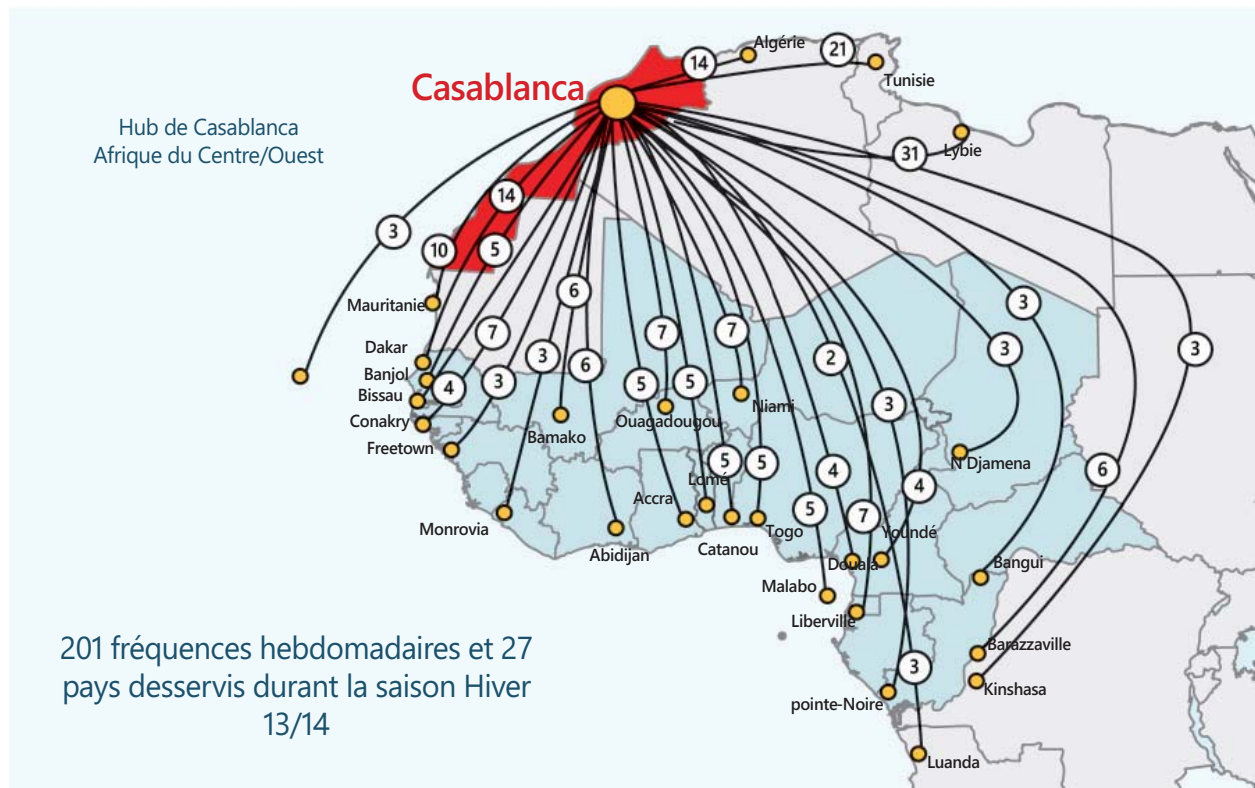
### Répartition des fréquences par région

Durant la saison hiver 2013-2014, les fréquences hebdomadaires programmées entre le Maroc et les cinq régions suivantes sont réparties comme suit:



### Positionnement de l'aéroport Casablanca/Mohamed V comme l'aéroport HUB de référence de l'Afrique du Nord

La Royal Air Maroc, bénéficiant de multiples connexions offertes par le Hub de Casablanca a créé un nouveau réseau sur le marché africain avec 25 nouveaux points desservis en Afrique Occidentale et Australe et a programmé 125 fréquences assurées vers ces nouvelles destinations en Hiver 2013/2014. Le nombre des fréquences programmées vers le Maghreb Arabe a passé de 47 fréquences pendant la saison hiver 2012/2013 à 76 fréquences/semaine pendant la saison hiver 2013/2014 :



## LE SECTEUR FERROVIAIRE

### Patrimoine (2012)

- Longueur	: 2110 km
- Lignes électrifiées	: 75% (1284 km)
- Lignes à voie double	: 28% (600 km)
- Long Rail soudé	: 93%
- Passages à niveau	: 380
- Nombre de gares	: 120
- Densité du réseau	: 63 km/million habitants/km <sup>2</sup>
- Population desservie	: 42,5%

### Trafic ferroviaire (en millions)

#### 1. TRANSPORT DE VOYAGEURS

INDICATEURS	2012	2013	Var. %
Nombre de voyageurs transportés (voyageur)	36,1	38,2	5,9%
Nombre de voyageurs-kilomètres réalisés (voyageur Km)	5 107,3	5 400	5,7%

#### 2. TRANSPORT DES MARCHANDISES

INDICATEURS	2012	2013	Var. %
Trafic de marchandise diverses (en millions de tonnes)	9,1	8,8	-3,7%
Trafic de marchandise diverses (en millions de tonnes-Kilomètres)	952,6	857,5	-10%

#### 3. TRANSPORT DES PHOSPHATES

INDICATEURS	2012	2013	Var. %
Trafic des phosphates (en millions de tonnes transportés)	27,8	27,6	-0,7%
Trafic des phosphates (en millions de tonnes-Kilomètres)	4 878	4 905	0,6%

## LE SECTEUR MARITIME

### Patrimoine

38 ports répartis par vocation comme suit :

- 13 ports de commerce international,
- 10 ports de pêche à caractère régional,
- 09 ports de pêche à caractère local,
- 06 ports de plaisance

## Trafic portuaire

## EVOLUTION DES TRAFICS GLOBAUX PORTUAIRES 2011-2013

ANNÉE	Trafic commercial (1.000 T)	Importations (1.000 T)	Exportations (1.000 T)	Transbordement (1.000 T)	Passagers (1.000 pas.)
2011	73 822	46 462	27 360	22 263	4 036
2012	76 865	48 786	28 079	15 457	4 159
2013	75 500	46 800	28 700	25 200	4 120

## LE SECTEUR ROUTIER

## 1. Infrastructures :

## Patrimoine :

- Le réseau autoroutier ouvert à la circulation a atteint 1416 km à fin 2013
- Le réseau autoroutier en cours de construction est d'une longueur de 352 km (Voie de contournement de Rabat 41 km, tronçon Berrechid-Beni Mellal 171 km, Safi- El Jadida 140 km)
- Le réseau des Voies express a atteint 737 km.
- Le réseau routier classé totalise un linéaire de 57 334 km dont 41 431 km goudronnés répartis comme suit :

ROUTES	Longueur en (km)	Pourcentage (%)
Nationales	10185	25
Régionales	9510	23
Provinciales	21.736	52
Total	41.431	100

## EVOLUTION DE L'ÉTAT DU RÉSEAU ROUTIER

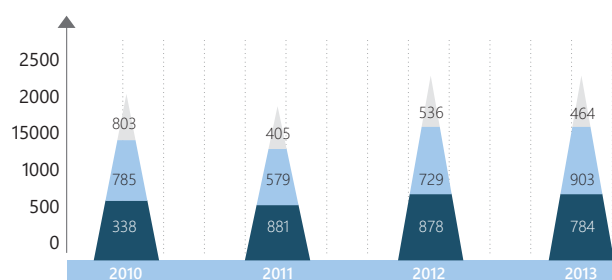
ANNÉE	2008	2010	2012
Etat bon à moyen	55.0%	54,3%	53,5%

## MAINTENANCE ET CONSERVATION DU PATRIMOINE AU TITRE DE 2013

ROUTES	Elargissement de la chaussée	Revêtement de la chaussée	Renforcement de la chaussée	Total
Nationales	178	306	266	750
Régionales	93	291	165	549
Provinciales	193	306	353	852
Total	464	903	784	2151

## EVOLUTION DES OPÉRATIONS DE RÉPARATION D'OUVRAGES ROUTIERS CES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

■ Elargissement de la chaussée    ■ Renforcement de la chaussée  
■ Revêtement de la chaussée



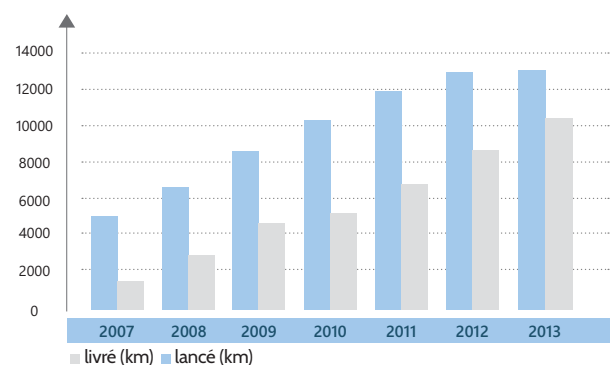
Le parc des ouvrages d'art est composé de 7500 unités réparties sur le réseau routier classé et caractérisé par sa vétusté.

## Extension et aménagement du patrimoine au titre de 2013 :

## Deuxième Programme National des routes Rurales (PNRR 2)

Le linéaire total réalisé dans le cadre du PNRR2 a atteint 13 750 km à fin 2013 sur les 15600 km programmés, permettant ainsi de désenclaver une population de 2.7 millions d'habitants et enregistrer un taux d'accessibilité de 77%.

## EVOLUTION DES RÉALISATIONS DU PNRR2



### Amélioration des conditions de la sécurité routière

Les aménagements de sécurité routière réalisés durant la période 2011-2013 d'une enveloppe budgétaire qui s'élève à 923 MDH :

	2011	2012	2013
Traitement de points noirs (unité)	39	52	47
Construction de murets de protection (ml)	8 441	2 320	12 204
Aménagement de voies cyclables (ml)	94 200	13 000	33 400
Aménagement de voies latérales	--	--	12 000

### Circulation routière :

ROUTES	Circulation en 2012 (en millions véh km/jour)	Circulation en 2013 (en millions véh km/jour)
Autoroutes	16,38	17,34
Nationales	43,14	45,73
Régionales	16,19	17,16
Provinciales	12,71	13,47
<b>Total</b>	<b>88,42</b>	<b>93,70</b>

### La sécurité routière

Statistiques (\*) comparées de 2013 / 2012 :

- 68458 accidents, soit : +1,40 % ;
- 3148 accidents mortels, soit : -8,33 % ;
- 65310 accidents non mortels, soit : +1,92 % ;
- 3705 tués, soit : -8,63 % ;
- 10993 blessés graves, soit : -6,77 % ;
- 90157 blessés légers, soit : +0,94 %.

(\*) Statistiques provisoires des accidents de la circulation de l'année 2013

### Le transport routier :

- Evolution du parc automobile en circulation

PARC AUTOMOBILE	2009	2010	2011	2012	Année 2013	Evolution 13/12
MOTOCYCLETTES	28 784	31 353	33 765	36 141	38 792	7,34%
VEHICULES DE TOURISME	1 864 805	1 976 172	2 083 710	2 202 743	2 314 826	5,09%
VEHICULES UTILITAIRES	731 269	783 479	836 598	885 518	932 803	5,34%
<b>TOTAL</b>	<b>2 624 858</b>	<b>2 791 004</b>	<b>2 954 073</b>	<b>3 124 402</b>	<b>3 286 421</b>	<b>5,19%</b>

- Evolution des immatriculations

NOUVELLES IMMATRICULATIONS DES VEHICULES	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Evolution 13/12
Immatriculations normales	189 665	167 039	164 291	171 628	163 185	-4,92%
Immatriculations diplomatiques et assimilés	588	659	583	580	406	-30,00%
Part des véhicules neufs dans le total des immatriculations	70%	65%	76%	81%	81%	
Mutation	390 518	291 265	375 796	424 709	424 145	-0,13%

- Evolution des permis de conduire

PERMIS DE CONDUIRE	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Evolution 2013/2012
1-Dossiers déposés pour Examen	431 250	563 551	418 088	272 658	387 295	42,04%
2-Nombre des Examens programmés	585 296	766 813	571 887	374 785	549 532	46,63%
3-Nouveaux PC délivrés	313 614	418 474	313 605	200 939	273 895	36,31%
4-Extensions à d'autres catégories	53 350	61 300	35 746	27 050	32 797	21,25%
<b>TOTAL (3+4)</b>	<b>366 964</b>	<b>479 774</b>	<b>349 351</b>	<b>227 989</b>	<b>306 692</b>	<b>34,52%</b>

- Evolution des opérations de visites techniques

OPÉRATION DE VISITES TECHNIQUE	Année 2011	Année 2012	Année 2013
Visites périodiques	1 231 175	1 500 000	1 615 424
Véhicules complémentaires	25 346	25 000	45 632
Visites de Mutations	347 481	345 000	416 293
Véhicules volontaires	2 544	3 400	4 039
<b>Nombre de visites techniques délivrés</b>	<b>1 606 546</b>	<b>1 873 400</b>	<b>2 081 388</b>

- Evolution du nombre des établissements opérationnels dans le secteur des transports routiers

NOMBRE DES ETABLISSEMENTS OPÉRATIONNELS AU SECTEUR TRANSPORT	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013
Auto-Ecoles agréés	1798	2126	2126	2126	2 139
Centres de Visites Techniques	202	210	216	232	248
Centres Immatriculateurs	63	63	63	63	63
Centre d'Essai et d'Homologation	1	1	1	1	1

## LE SECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ LOGISTIQUE

Le Maroc a enregistré un progrès significatif dans ce secteur ces dernières années :

INDICATEURS	Classement
Indicateur de performance logistique (LPI) Rapport de la Banque Mondiale « Connecting to Compete 2012 : Trade Logistics in the Global Economy »	50ème rang mondial en 2012 au lieu du 94ème rang en 2007 soit 44 places gagnées en 5 ans.
Indicateur de la logistique des marchés émergents (Agility Emerging Markets Logistics Index 2013)	17ème rang au lieu du 21ème en 2012 parmi les marchés émergents, ce qui représente une amélioration de 4 places en une seule année. Le Maroc est classé 2ème parmi les pays qui ont connu un progrès important en logistique.
Indice Euler Hermes d'effort d'intégration aux réseaux de transports mondiaux en 2012	3ème rang derrière la Chine et la Corée du Sud et devant les Etats Unis, Hong Kong et l'Allemagne.



Evolution du budget général d'investissement du Ministère de l'Équipement et du Transport et de la logistique au cours de la période 2010-2013

	2010	2011	2012	2013
<b>Direction Générale</b>	82 102 500	97 984 450	94 984 450	104 804 000
<b>Direction des Ressources Humaines</b>	9 000 000	11 755 000	12 795 000	12 795 000
<b>Ecole Hassania des Travaux publics</b>	19 712 000	6 800 000	6 800 000	6 800 000
<b>Direction des routes</b>	1 867 000 000	2 038 487 250	2 045 913 000	2 046 269 000
<b>Autoroutes du Maroc</b>	1 150 000 000	1 140 000 000	1 140 000 000	1 140 000 000
<b>Direction des ports et du domaine public maritime</b>	792 275 000	621 075 000	662 465 550	644 577 000
<b>Secteur du Transport</b>	120 442 000	127 902 000	118 562 000	118 942 000
<b>Direction des équipements publics</b>	26 573 500	33 996 300	20 680 000	16 000 000
<b>Office national des chemins de fer</b>	1 456 000 000	1 756 000 000	1 751 000 000	1 751 000 000
<b>Total du budget général</b>	5 523 105 000	5 834 000 000	5 853 200 000	5 841 187 000
<b>La Caisse des routes</b>	2 200 000 000	2 200 000 000	2 200 000 000	2 200 000 000
<b>La caisse du domaine public maritime</b>	16 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000
<b>Total des caisses privées</b>	2 216 000 000	2 216 000 000	2 216 000 000	2 216 000 000
<b>Total des services publics à gestion propre</b>	454 200 000	520 000 000	680 000 000	751 500 000
<b>Caisse de financement des routes</b>	2 000 000 000	2 000 000 000	1 850 000 000	1 850 000 000
<b>Total Général</b>	10 193 305 000	10 570 000 000	10 599 200 000	10 658 687 000







Royaume du Maroc

